

# socobois

depuis 1999

05 65 20 44 44

cahors@socobois.net

[www.socobois.net](http://www.socobois.net)

50, RUE CLEMENCEAU - 46000 CAHORS

1999 – 2023  
à votre service  
depuis + de 20 ans

Date de visite : 03/02/2023

Donneur d'Ordre

Etude MONTAUBRIC

56 avenue Beyne

46000 CAHORS

## Dossier de Diagnostics Techniques

Réf. : 23-126827-ALBRECHT



PROPRIÉTAIRE

Lieu Dit Ramonichoux  
46700 FLORESSAS

BIEN

Maison d'habitation

lieu dit Ramonichoux  
46700 FLORESSAS

Etage :  
N° lot(s) :

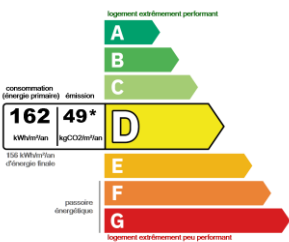
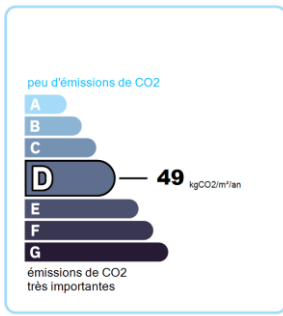
Propriétaire : Type de bien : Adresse :	<b>NOTE DE SYNTHÈSE</b>
	23-126827-ALBRECHT


<b>TERMITES</b>
▶ <i>Présence d'indices d'infestation de termites</i>

<b>AMIANTE</b>
▶ <i>Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante</i>

<b>PLOMB</b>
▶ <i>Absence de revêtements contenant du plomb.</i>

<b>ÉLECTRICITÉ</b>
▶ <i>L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).</i>

<b>DPE</b>	
 <p style="text-align: center;"><b>Consommations énergétiques</b></p> <p style="text-align: center;"><i>(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure</i></p> <p style="text-align: center;">▶ <b>162 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an</b></p>	 <p style="text-align: center;"><b>Emissions de gaz à effet de serre (GES)</b></p> <p style="text-align: center;"><i>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</i></p> <p style="text-align: center;">▶ <b>49 kg<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an</b></p>

<b>RISQUES</b>			
	<b>Nature du risque</b>	<b>Bien</b>	<b>Travaux</b>
	Sismicité Zonage sismique : Très faible	Non concerné	non

## TERMITES

### ÉTAT DU BÂTIMENT RELATIF A LA PRÉSENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Articles L 126-24 et L-271-4 à 271-6 du code de la construction et de l'habitation.  
Norme NF P 03-201 de mars 2012.

#### A DÉSIGNATION DU OU DES BÂTIMENTS

##### • Localisation du ou des bâtiments

Désignation du bien :	<b>Maison d'habitation</b>	Descriptif du bien :	Maison d'habitation de 8 pièces
Adresse :	<b>lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS</b>	Situation du lot ou des lots de copropriété	
Nombre de Pièces :	8	Etage :	
Numéro de Lot :		Bâtiment :	
Référence Cadastre :	C - 264	Porte :	
<i>Le bien se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.</i>		Escalier :	
		Mitoyenneté par le sol :	OUI
		Document(s) joint(s) :	Néant

#### B DÉSIGNATION DU CLIENT

##### • Désignation du client

Nom / Prénom : **Etude MONTAUBRIC**  
Qualité : Huissiers  
Adresse : **56 avenue Beyne**  
**46000 CAHORS**

##### • Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :  
Qualité :  
Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : L'huissier

#### C DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC

##### • Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **MENU josselin**  
Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL SOCOBOIS**  
Adresse : 50, rue Clemenceau 46000 Cahors  
N° siret : 42398888000021  
N° certificat de qualification : DTI3146  
Date d'obtention : 29/11/2021 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : DEKRA

Organisme d'assurance professionnelle :	ALLIANZ
N° de contrat d'assurance :	Contrat n° 55756556
Date de validité du contrat d'assurance :	31/12/2023

**D IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS VISITÉS ET DES ÉLÉMENTS INFESTÉS OU AYANT ÉTÉ INFESTÉS PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
<b>Ext</b>			
 <p>Grange voutée</p>	Plancher - Béton Bois	Absence d'indice	
	Murs - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Plafond - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Ensemble des éléments accessibles : bâti (s) porte (s) & fenêtre (s), plinthes, meuble (s), etc...	Absence d'indice	
 <p>Garage</p>	Plancher - Béton Brut	Absence d'indice	
	Murs - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Ensemble des éléments accessibles : bâti (s) porte (s) & fenêtre (s), plinthes, meuble (s), etc...	Absence d'indice	
	Charpente - Bois Tuiles	Absence d'indice	
 <p>Stockage</p>	Charpente - Bois Tuiles	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Brut	Absence d'indice	
	Murs - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Ensemble des éléments accessibles : bâti (s) porte (s) & fenêtre (s), plinthes, meuble (s), etc...	Absence d'indice	
<b>RdJ</b>			
<p>Salle de jeux</p>	Mur - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - aluminium Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
<p>Dégagement n°1</p>	Plinthes - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Mur - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Escalier Ensemble des contre-marches - Marbre Brut	Absence d'indice	
	Escalier Ensemble des marches - Marbre Brut	Absence d'indice	
	Porte n°3 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
Porte n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice		
Couloir n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Parquet Brut	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
Salle d'eau/WC n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
Chambre n°1	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Indice d'infestation de Termites souterrains : Altérations dans le bois, Concrétions	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Parquet Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
Porte-fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice		
Salle d'eau/WC n°2	Mur - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Moquette collée	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC Peinture	Absence d'indice	
Chambre n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice		
Couloir n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte de placard Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte de placard Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte de placard Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte de placard Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
Porte n°4 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice		
Porte n°4 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice		
Chambre n°3	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
Porte-fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice		
Salle d'eau	Mur - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Pierres Brut	Absence d'indice	



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plinthes - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Linteau - Bois Vernis	Indice d'infestation de Termites souterrains : Altérations dans le bois, Concrétions	
WC n°1	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice	
	Plafond - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
Buanderie	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°1 - PVC Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°2 - Fibre ciment Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°2 - Fibre ciment Peinture	Absence d'indice	
Conduit de fluide n°2 - Fibre ciment Peinture	Absence d'indice		
Conduit de fluide n°2 - Fibre ciment Peinture	Absence d'indice		
Conduit de fluide n°2 - Fibre ciment Peinture	Absence d'indice		
Sauna	Mur - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Plafond - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
Dégagement n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Brut	Absence d'indice	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte de placard Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte de placard Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte de placard Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte de placard Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
<b>SS</b>			
Chaufferie	Plancher - Béton Brut	Absence d'indice	
	Murs - Béton Brut	Absence d'indice	
	Plafond - Béton Brut	Absence d'indice	
	Ensemble des éléments accessibles : bâti (s) porte (s) & fenêtre (s), plinthes, meuble (s), etc...	Absence d'indice	
	Calorifugeages - Calorifugeage Brut	Absence d'indice	
Cave	Calorifugeages - Calorifugeage Brut	Absence d'indice	
	Plafond - Béton Brut	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Brut	Absence d'indice	
	Murs - Béton Brut	Absence d'indice	
	Ensemble des éléments accessibles : bâti (s) porte (s) & fenêtre (s), plinthes, meuble (s), etc...	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°1 - Fibre ciment Brut	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°2 - Fibre ciment Brut	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°2 - PVC Brut	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°3 - Fibre ciment Brut	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°4 - Fibre ciment Brut	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°5 - Fibre ciment Brut	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°5 - Fibre ciment Brut	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Indice d'infestation de Termites souterrains : Altérations dans le bois (Feuilletage porte Cave)	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
<b>RdC</b>			
Entrée	Mur - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Plafond - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Brut	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Brut	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte n°3 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°4 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°4 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°5 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°5 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
Chambre n°4	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Poutre - Bois Brut	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Embrasure - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Allège - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
Fenêtre n°2 Embrasure - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice		
Fenêtre n°2 Allège - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice		
Chambre avec Sde	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Galets	Absence d'indice	
	Plancher - Parquet Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
Fenêtre n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice		
Fenêtre n°2 Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice		

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre n°3 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
Salon	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - PVC Brut	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Poutre - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - aluminium Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Baie vitrée - aluminium Brut	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice		
Cheminée - Pierres Brut	Absence d'indice		
Dégagement n°3	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Brut	Absence d'indice	
Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice		
Salle à manger	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Poutre - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
Cuisine	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Mur - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Plafond - PVC Brut	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Baie vitrée n°1 - aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Baie vitrée n°2 - aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Baie vitrée n°3 - aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Baie vitrée n°4 - aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Baie vitrée n°5 - aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - PVC Brut	Absence d'indice	
Fenêtre Embrasure - Pierres Brut	Absence d'indice		
Fenêtre Allège - Pierres Brut	Absence d'indice		
Lavabo	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice		

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
WC n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Mur - Plâtre Faïence	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice	
Terrasse	Charpente - Bois Voliges bois	Absence d'indice	
	Poutre - Bois Brut	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Brut	Absence d'indice	
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice	
<b>1er</b>			
Mezzanine	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Poutre - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Parquet flottant Brut	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Jonc de mer Brut	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
Salle d'eau/WC n°3	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Moquette collée	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
Cellier	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Mur - Béton Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Bois Jonc de mer	Absence d'indice	
Salle de bains/WC	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Poutre - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Parquet flottant Brut	Absence d'indice	
Combles perdus	Plancher - Bois Brut	Absence d'indice	
	Murs - Béton Brut	Absence d'indice	
	Ensemble des éléments accessibles : bâti (s) porte (s) & fenêtre (s), plinthes, meuble (s), etc...	Absence d'indice	
	Charpente - Bois Isolation	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Brut	Absence d'indice	

**CATÉGORIE DE TERMITES EN CAUSE**

Termites souterrains

**LEGENDE**

(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment
(2)	Identifier notamment : pssature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites

**E IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DU BÂTIMENT (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉS ET JUSTIFICATION**

Néant

**F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION**

La charpente n'est pas accessible dans sa totalité compte tenu de l'aménagement de pièce sous-combles. Nous vous proposons de revenir sur le site pour une visite complémentaire des locaux et parties d'immeuble non visités ou non accessibles lorsque des moyens d'accès appropriés & sécurisés seront en places. Cette visite sera effectuée à la requête expresse du client (l'avenant au présent constat, les frais de déplacement et de rédaction des documents restants à sa charge).

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols) par du mobilier, des revêtements de décoration de type moquette, PVC, lambris, panneaux de bois, isolation cloison ou tout autre matériau pouvant masquer un élément, n'ont pu être examinés par manque d'accessibilité. Nous vous proposons de revenir sur le site pour une visite complémentaire des ouvrages, parties d'ouvrages ou éléments non contrôlés, non accessibles ou non visibles.

Cette visite sera effectuée à la requête expresse du client (l'avenant au présent constat, les frais de déplacement et de rédaction des documents restants à sa charge).

Doublages partiels empêchant le contrôle

Encombrement très important ne permettant pas un contrôle exhaustif (meuble, matériel, encombrants divers). Nous vous proposons de revenir sur le site pour une visite complémentaire lorsque les locaux et parties d'immeubles auront été vidés.

Cette visite sera effectuée à la requête expresse du client (l'avenant au présent constat, les frais de déplacement et de rédaction des documents restants à sa charge).

**G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS**

1. Examen visuel des parties visibles et accessibles : Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois. Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.). Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.). Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. Sondage mécanique des bois visibles et accessibles : Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc... L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé : Poinçon, échelle, lampe-torche

**H CONSTATATIONS DIVERSES**

Présence d'indices d'infestation de termites souterrains aux abords immédiats : Traces et activité dans divers bois mort sur la propriété Locaux meublés le jour de la visite.

Nous notons la présence de signes de traitement, en l'absence de document attestant que ce dernier a été réalisé par un professionnel, il appartient au propriétaire de s'assurer de sa bonne réalisation et efficacité.

*Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.*

**SYNTHÈSE DU CONSTAT****Présence d'indices d'infestation de termites**

**Si « Absence d'indices d'infestation de termites »** : Bien qu'il n'ait pas été décelé d'indices d'infestations de termites à la date du présent état, nous préconisons la mise en œuvre d'une surveillance régulière par un homme de l'art et/ou de travaux de prévention adaptés, le bien étant situé dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

**Si « Présence d'indices d'infestation de termites »** : Des indices d'infestation de termites ayant été décelés dans les parties bâties et/ou non bâties du bien, nous préconisons la mise en œuvre dans les plus brefs délais, de travaux de traitement préventif et/ou curatif adaptés, après avis et conseils pris auprès d'un homme de l'art.



**RAPPEL DES OBLIGATIONS**

Article L. 133-4 du Code de la construction et de l'habitation : « Dès qu'il a connaissance de la présence de termites dans un immeuble bâti ou non bâti, l'occupant de l'immeuble contaminé en fait la déclaration en mairie. A défaut d'occupant, la déclaration incombe au propriétaire. Pour les parties communes d'un immeuble relevant de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, la déclaration incombe au syndicat des copropriétaires. »

Article R. 133-3 du Code de la construction et de l'habitation : « La déclaration de présence de termites dans un immeuble bâti ou non bâtie, prévue à l'article L. 133-4, est adressée, dans le mois suivant les constatations, au maire de la commune du lieu de situation de l'immeuble par lettre recommandée avec avis de réception ou déposée contre décharge en mairie. La déclaration précise l'identité du déclarant et les éléments d'identification de l'immeuble. Elle mentionne les indices révélateurs de la présence de termites et peut à cette fin être accompagnée de l'Etat relatif à la présence de termites. Elle est datée et signée par le déclarant. »

**NOTE**

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du Code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable pendant 6 mois à compter de la date de la visite. Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

**CACHET DE L'ENTREPRISE**

Signature de l'opérateur



Référence : 23-126827-ALBRECHT T

Etabli le : 08/02/2023

**Visite effectuée le : 03/02/2023**

Durée de la visite : 4 h 00 min

Nom du responsable : JOURDON Eric

Opérateur : Nom : MENU Prénom : josselin

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité et avec l'accord écrit de son signataire*

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.  
Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.


# AMIANTE

## RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIEAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI À L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BÂTI

Art. R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011), arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage, arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage. Norme NF X46-020.

### PRÉ-RAPPORT EN ATTENTE DU RÉSULTAT D'ANALYSES

<b>A</b>	<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	
<b>A.1</b>	<b>DÉSIGNATION DU BÂTIMENT</b>	
Nature du bâtiment :	<b>Maison d'habitation</b>	Escalier :
Cat. du bâtiment :	Habitation (Maisons individuelles)	Bâtiment :
Nombre de Locaux :	8	Porte :
Etage :		Propriété de :
Numéro de Lot :		
Référence Cadastrale :	C - 264	
Date du Permis de Construire :	Non Communiquée	
Adresse :	<b>lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS</b>	
<b>A.2</b>	<b>DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE</b>	
Nom :	<b>Etude MONTAUBRIC</b>	Documents fournis :
Adresse :	<b>56 avenue Beyne 46000 CAHORS</b>	Néant
Qualité :	Huissiers	Moyens mis à disposition :
		Néant
<b>A.3</b>	<b>EXÉCUTION DE LA MISSION</b>	
Rapport N° :	23-126827-ALBRECHT A	Date d'émission du rapport :
	<b>Le repérage a été réalisé le : 03/02/2023</b>	08/02/2023
Par :	MENU josselin	Accompagnateur :
N° certificat de qualification :	DTI3146	L'huissier
Date d'obtention :	29/11/2021	Laboratoire d'Analyses :
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : DEKRA Rue de la BOURSIDIÈRE 92350 LE PLESSIS-ROBINSON		Eurofins Analyse pour le Bâtiment Sud
		Adresse laboratoire :
		75C Avenue de Pascalet 30310 VERGÈZE
		Numéro d'accréditation :
		1-5922
		Organisme d'assurance professionnelle :
		ALLIANZ
		Adresse assurance :
		5C Esplanade Charles de Gaulle 33081 BORDEAUX CEDEX
		N° de contrat d'assurance :
		Contrat n° 55756556
		Date de validité :
		31/12/2023

<b>B</b>	<b>CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR</b>	
Signature et cachet de l'entreprise	<p>Date d'établissement du rapport :</p> <p>Etabli le : <b>08/02/2023</b></p> <p>Cabinet : <b>SOCOBOIS</b></p> <p>Nom du responsable : JOURDON Eric</p> <p>Nom du diagnostiqueur : MENU josselin</p>	
		

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.


**C SOMMAIRE**



<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>1</b>
DÉSIGNATION DU BÂTIMENT .....	1
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	1
EXÉCUTION DE LA MISSION.....	1
<b>CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR</b> .....	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>CONCLUSION(S)</b> .....	<b>3</b>
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION : .....	6
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION : .....	6
<b>PROGRAMME DE REPÉRAGE</b> .....	<b>7</b>
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20) .....	7
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21) .....	7
<b>CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE</b> .....	<b>8</b>
<b>RAPPORTS PRÉCÉDENTS</b> .....	<b>8</b>
<b>RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE</b> .....	<b>9</b>
LISTE DES PIÈCES VISITÉES / NON VISITÉES ET JUSTIFICATION.....	9
DESCRIPTION DES REVÊTEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE .....	11
LA LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR .....	19
LA LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE APRÈS ANALYSE .....	19
LA LISTE DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE MAIS N'EN CONTENANT PAS .....	20
RÉSULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	20
COMMENTAIRES .....	20
<b>ÉLÉMENTS D'INFORMATION</b> .....	<b>21</b>
<b>ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION</b> .....	<b>22</b>
<b>ANNEXE 2 – CROQUIS</b> .....	<b>30</b>
<b>ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES</b> .....	<b>35</b>
<b>ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS</b> .....	<b>36</b>
<b>ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ</b> .....	<b>55</b>

**D CONCLUSION(S)**

*Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante*

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :**

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Méthode	Etat de dégradation	Photo
5	Cave	SS	Conduit de fluide n°1	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Conduit de fluide n°3	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Conduit de fluide n°4	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Conduit de fluide n°5	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Conduit de fluide n°5	Plafond	Fibre ciment - Brut	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Coffrage	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
17	Buanderie	RdJ	Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Peinture	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Peinture	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Peinture	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Peinture	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Méthode	Etat de dégradation	Photo
			Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Peinture	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
35	Combles perdus	1er	Conduit de fumée	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

➔ **Recommandation(s) au propriétaire**

**EP - Evaluation périodique**

N° Local	Local	N° Lot	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
5	Cave		SS	Conduit de fluide n°1	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut
				Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut
				Conduit de fluide n°3	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut
				Conduit de fluide n°4	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut
				Conduit de fluide n°5	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut
				Conduit de fluide n°5	Plafond	Fibre ciment - Brut
				Coffrage	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut
17	Buanderie		RdJ	Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Peinture
				Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Peinture
				Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Peinture
				Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Peinture
				Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Peinture
35	Combles perdus		1er	Conduit de fumée	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut



**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués :**

N° Local	Local	N° Lot	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Justification
4	Chaufferie		SS	Calorifugeages	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Calorifugeage - Brut	A	
5	Cave		SS	Calorifugeages	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Calorifugeage - Brut	A	

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : il y a lieu de réaliser des investigations approfondies

**Liste des locaux non visités et justification :**

Aucun

**Liste des éléments non inspectés et justification :**

Aucun

**E PROGRAMME DE REPÉRAGE**

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

**Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)**

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

**Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)**

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<b>4. Éléments extérieurs</b>	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

**F CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE**

Date du repérage : cf. page 1

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau. En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail. Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple). Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique. L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage. L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche. Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sans réaction dans les 7 jours suivant la réception de notre rapport de diagnostic ou avant tout engagement d'achat officiel, le silence du client (le propriétaire ou son représentant) vaut acceptation de ce document.

Le présent rapport, en tout ou partie, ne pourra être cité ni même mentionné dans aucun document, aucune circulaire et aucune déclaration destinée à être publiée et ne pourra être publié d'une quelconque manière sans l'accord écrit de l'opérateur quant à la forme et aux circonstances dans lesquelles il pourra paraître.

Le rapport délivré reste la propriété de la société « SOCOBOIS » jusqu'au règlement de la facture.

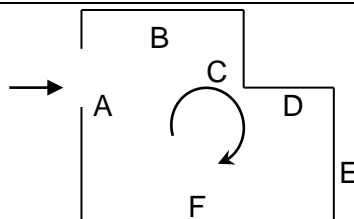
Il ne pourra être utilisé par le client (ou son représentant) avant le règlement intégral de la facture (clause de réserve de propriété : LOI 80-335 du 12 mai 1980).

Le présent document étant nominatif, seule la (les) personne désignée (s) peut utiliser le rapport en vue d'une mutation de propriété.

Dans la négative aucune action ne pourra être engagée en dédommagement des vices cachés à l'encontre de notre société en l'absence d'engagement synallagmatique entre notre société et le nouvel acquéreur.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

Sens du repérage pour évaluer un local :

**G RAPPORTS PRÉCÉDENTS**

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

**H** **RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE****LISTE DES PIÈCES VISITÉES / NON VISITÉES ET JUSTIFICATION**

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
----	---------------------------	-------	---------	---------------

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Grange voutée 	Ext	OUI	
2	Garage 	Ext	OUI	
3	Stockage 	Ext	OUI	
4	Chaufferie	SS	OUI	
5	Cave	SS	OUI	
6	Salle de jeux	RdJ	OUI	
7	Dégagement n°1	RdJ	OUI	
8	Couloir n°1	RdJ	OUI	
9	Salle d'eau/WC n°1	RdJ	OUI	
10	Chambre n°1	RdJ	OUI	
11	Salle d'eau/WC n°2	RdJ	OUI	
12	Chambre n°2	RdJ	OUI	
13	Couloir n°2	RdJ	OUI	
14	Chambre n°3	RdJ	OUI	
15	Salle d'eau	RdJ	OUI	
16	WC n°1	RdJ	OUI	
17	Buanderie	RdJ	OUI	
18	Sauna	RdJ	OUI	
19	Dégagement n°2	RdJ	OUI	
20	Local technique	RdJ	OUI	
21	Entrée	RdC	OUI	
22	Chambre n°4	RdC	OUI	
23	Chambre avec Sde	RdC	OUI	
24	Salon	RdC	OUI	
25	Dégagement n°3	RdC	OUI	
26	Salle à manger	RdC	OUI	
27	Cuisine	RdC	OUI	
28	Lavabo	RdC	OUI	

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
29	WC n°2	RdC	OUI	
30	Terrasse	RdC	OUI	
31	Mezzanine	1er	OUI	
32	Salle d'eau/WC n°3	1er	OUI	
33	Cellier	1er	OUI	
34	Salle de bains/WC	1er	OUI	
35	Combles perdus	1er	OUI	

**DESCRIPTION DES REVÊTEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE**

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
1	Grange voutée	Ext	Plancher	Sol	Béton - Bois
			Murs	Tous les murs	Pierres - Brut
			Plafond	Plafond	Pierres - Brut
2	Garage	Ext	Plancher	Sol	Béton - Brut
			Murs	Tous les murs	Pierres - Brut
			Charpente	Plafond	Bois - Tuiles
3	Stockage	Ext	Charpente	Plafond	Bois - Tuiles
			Plancher	Sol	Béton - Brut
			Murs	Tous les murs	Pierres - Brut
4	Chaufferie	SS	Plancher	Sol	Béton - Brut
			Murs	Tous les murs	Béton - Brut
			Plafond	Plafond	Béton - Brut
5	Cave	SS	Plafond	Plafond	Béton - Brut
			Plancher	Sol	Béton - Brut
			Murs	Tous les murs	Béton - Brut
6	Salle de jeux	RdJ	Mur	A, B, C, D	Pierres - Brut
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Pierres - Brut
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	D	PVC - Brut
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	D	PVC - Brut
			Porte-fenêtre - Volets	D	aluminium - Brut
			Porte-fenêtre - Embrasure	D	Plâtre - Peinture
7	Dégagement n°1	RdJ	Plinthes	Toutes zones	Carrelage - Brut
			Mur	A, B, C, D	Pierres - Brut
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage - Brut
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Escalier - Ensemble des contre-marches	B	Marbre - Brut
			Escalier - Ensemble des marches	B	Marbre - Brut
			Porte n°3 - Dormant intérieur	D	Bois - Peinture
Porte n°3 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture			
8	Couloir n°1	RdJ	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet - Brut
			Porte n°2 - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
9	Salle d'eau/WC n°1	RdJ	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage - Brut
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Brut
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Brut
			Fenêtre - Volets	C	PVC - Brut
			Fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
Fenêtre - Allège	C	Plâtre - Peinture			
10	Chambre n°1	RdJ	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet - Brut
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Brut
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Brut
			Porte-fenêtre - Volets	C	PVC - Brut
			Porte-fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
11	Salle d'eau/WC n°2	RdJ	Mur	A, B, C, D	Carrelage - Brut
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage - Brut
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Moquette collée
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	D	PVC - Brut
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	D	PVC - Brut
12	Chambre n°2	RdJ	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Brut
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Brut
			Porte-fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Porte-fenêtre - Volets	C	PVC - Brut
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage - Brut
			Porte n°2 - Dormant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
13	Couloir n°2	RdJ	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Pierres - Brut
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage - Brut
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Porte n°2 - Dormant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte de placard - Dormant extérieur	D	Bois - Peinture
			Porte de placard - Ouvrant extérieur	D	Bois - Peinture
			Porte de placard - Dormant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte de placard - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
14	Chambre n°3	RdJ	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage - Brut
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Brut
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Brut
			Porte-fenêtre - Volets	C	PVC - Brut
			Porte-fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
15	Salle d'eau	RdJ	Mur	D, E, F	Carrelage - Brut
			Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Pierres - Brut
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage - Brut
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Brut
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Brut
			Fenêtre - Volets	C	PVC - Brut
			Fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Allège	C	Plâtre - Peinture
16	WC n°1	RdJ	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Pierres - Brut
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage - Brut
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
17	Buanderie	RdJ	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Brut			

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Brut
			Fenêtre - Volets	C	PVC - Brut
			Fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Allège	C	Plâtre - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Brut
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Brut
			Porte-fenêtre - Volets	C	PVC - Brut
18	Sauna	RdJ	Mur	A, B, C, D	Pierres - Brut
			Plafond	Plafond	Pierres - Brut
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
19	Dégagement n°2	RdJ	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage - Brut
			Porte n°1 - Dormant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Porte n°2 - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte de placard - Dormant extérieur	D	Bois - Peinture
			Porte de placard - Ouvrant extérieur	D	Bois - Peinture
			Porte de placard - Dormant intérieur	D	Bois - Peinture
20	Local technique	RdJ	Plancher	Sol	Béton - Brut
			Murs	Tous les murs	Pierres - Brut
			Plafond	Plafond	Plastique - Brut
21	Entrée	RdC	Mur	A, B, C, D, E, F	Pierres - Brut
			Plafond	Plafond	Pierres - Brut
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Brut
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Brut
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Porte n°2 - Dormant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°4 - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte n°4 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
22	Chambre n°4	RdC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Poutre	Plafond	Bois - Brut
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	PVC - Brut
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	PVC - Brut
			Fenêtre n°1 - Volets	B	PVC - Brut
			Fenêtre n°1 - Embrasure	B	Plâtre - Tapisserie
Fenêtre n°1 - Allège	B	Plâtre - Tapisserie			

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Brut
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Brut
			Fenêtre n°2 - Volets	C	PVC - Brut
			Fenêtre n°2 - Embrasure	C	Plâtre - Tapisserie
			Fenêtre n°2 - Allège	C	Plâtre - Tapisserie
23	Chambre avec Sde	RdC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Galets
			Plancher	Sol	Parquet - Brut
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Brut
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Brut
			Fenêtre n°1 - Volets	C	PVC - Brut
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Allège	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Brut
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Brut
			Fenêtre n°2 - Volets	C	PVC - Brut
			Fenêtre n°2 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Allège	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°3 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Brut
			Fenêtre n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Brut
			Fenêtre n°3 - Volets	C	PVC - Brut
Fenêtre n°3 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture			
Fenêtre n°3 - Allège	C	Plâtre - Peinture			
24	Salon	RdC	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	PVC - Brut
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Poutre	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	D	PVC - Brut
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	D	PVC - Brut
			Fenêtre - Volets	D	PVC - Brut
			Fenêtre - Embrasure	D	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Allège	D	Plâtre - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	E	PVC - Brut
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	E	PVC - Brut
			Porte-fenêtre - Volets	E	aluminium - Brut
			Porte-fenêtre - Embrasure	E	Plâtre - Peinture
			Baie vitrée	E	aluminium - Brut
			Porte n°2 - Dormant intérieur	F	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	F	Bois - Peinture
			Cheminée	F	Pierres - Brut

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
25	Dégagement n°3	RdC	Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	B	PVC - Brut
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	B	PVC - Brut
			Fenêtre - Volets	B	PVC - Brut
			Fenêtre - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Allège	B	Plâtre - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage - Brut
26	Salle à manger	RdC	Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Brut
			Poutre	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	PVC - Brut
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	PVC - Brut
			Fenêtre n°1 - Volets	B	PVC - Brut
			Fenêtre n°1 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Allège	B	Plâtre - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	B	PVC - Brut
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	B	PVC - Brut
			Porte-fenêtre - Volets	B	PVC - Brut
			Porte-fenêtre - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Brut
			Fenêtre n°2 - Volets	C	PVC - Brut
			Fenêtre n°2 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Allège	C	Plâtre - Peinture
Fenêtre n°3 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Brut			
Fenêtre n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Brut			
Fenêtre n°3 - Volets	C	PVC - Brut			
Fenêtre n°3 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture			
Fenêtre n°3 - Allège	C	Plâtre - Peinture			
27	Cuisine	RdC	Mur	A, B, C, D, F	Plâtre - Peinture
			Mur	E	Pierres - Brut
			Plafond	Plafond	PVC - Brut
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Baie vitrée n°1	A	aluminium - Peinture
			Baie vitrée n°2	B	aluminium - Peinture
			Baie vitrée n°3	C	aluminium - Peinture
			Baie vitrée n°4	D	aluminium - Peinture
			Baie vitrée n°5	E	aluminium - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	E	PVC - Brut
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	E	PVC - Brut

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
			Fenêtre - Volets	E	PVC - Brut
			Fenêtre - Embrasure	E	Pierres - Brut
			Fenêtre - Allège	E	Pierres - Brut
28	Lavabo	RdC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Porte n°2 - Dormant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			29	WC n°2	RdC
Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture			
Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture			
Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture			
Plancher	Sol	Carrelage - Brut			
Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture			
Mur	C	Plâtre - Faïence			
Fenêtre - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture			
Fenêtre - Dormant extérieur	C	Bois - Peinture			
Fenêtre - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture			
Fenêtre - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture			
Fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture			
Fenêtre - Allège	C	Plâtre - Peinture			
Garde-corps	C	Métal - Peinture			
30	Terrasse	RdC	Charpente	Plafond	Bois - Voliges bois
			Poutre	Plafond	Bois - Brut
			Plancher	Sol	Béton - Brut
			Garde-corps	Extérieur	Métal - Peinture
31	Mezzanine	1er	Garde-corps	A	Métal - Peinture
			Mur	B, C, D, E, F, G	Plâtre - Peinture
			Porte n°1 - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Poutre	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet flottant - Brut
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Jonc de mer - Brut
			Porte n°2 - Dormant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	G	PVC - Brut
Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	G	PVC - Brut			
32	Salle d'eau/WC n°3	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Moquette collée
			Porte n°2 - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	PVC - Brut
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	PVC - Brut
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	PVC - Brut
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	PVC - Brut
33	Cellier	1er	Mur	A, D	Plâtre - Peinture
			Mur	B, C	Béton - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Jonc de mer
34	Salle de bains/WC	1er	Mur	A, B, C, D, E	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Poutre	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet flottant - Brut
35	Combles perdus	1er	Plancher	Sol	Bois - Brut
			Murs	Tous les murs	Béton - Brut
			Charpente	Plafond	Bois - Isolation
			Plancher	Sol	Béton - Brut

**LA LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR**

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Présence	Critère de décision	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
5	Cave	SS	Conduit de fluide n°1	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit de fluide n°3	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit de fluide n°4	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit de fluide n°5	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit de fluide n°5	Plafond	Fibre ciment - Brut	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Coffrage	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut	B	A	Jugement personnel	MND	EP
17	Buanderie	RdJ	Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Peinture	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Peinture	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Peinture	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Peinture	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Peinture	B	A	Jugement personnel	MND	EP
35	Combles perdus	1er	Conduit de fumée	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fibre ciment - Brut	B	A	Jugement personnel	MND	EP

**LA LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE APRÈS ANALYSE**

Néant

**LA LISTE DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE MAIS N'EN CONTENANT PAS**

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Référence prélevement	Critère de décision
5	Cave	SS	Conduit de fluide n°2	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	PVC - Brut	B		Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
9	Salle d'eau/WC n°1	RdJ	Conduit de fluide	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	PVC - Peinture	B		Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
11	Salle d'eau/WC n°2	RdJ	Conduit de fluide	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	PVC - Peinture	B		Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
17	Buanderie	RdJ	Conduit de fluide n°1	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	PVC - Peinture	B		Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
20	Local technique	RdJ	Conduit de fluide	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	PVC - Brut	B		Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

**RÉSULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION** (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

**LÉGENDE**

<b>Présence</b>	<b>A</b> : Amiante	<b>N</b> : Non Amianté	<b>a?</b> : Probabilité de présence d'Amiante	
<b>Etat de dégradation des Matériaux</b>	<b>F, C, FP</b>	<b>BE</b> : Bon état	<b>DL</b> : Dégradations locales	<b>ME</b> : Mauvais état
	<b>Autres matériaux</b>	<b>MND</b> : Matériau(x) non dégradé(s)		<b>MD</b> : Matériau(x) dégradé(s)
<b>Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond</b> (résultat de la grille d'évaluation)	<b>1</b>	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation		
	<b>2</b>	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièremment		
	<b>3</b>	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement		
<b>Recommandations des autres matériaux et produits.</b> (résultat de la grille d'évaluation)	<b>EP</b>	Evaluation périodique		
	<b>AC1</b>	Action corrective de premier niveau		
	<b>AC2</b>	Action corrective de second niveau		

**COMMENTAIRES**

La toiture n'est visible qu'en partie seulement (manque de recul, hauteur trop importante, etc.). Nous vous proposons de revenir sur le site pour une visite complémentaire lorsque la visibilité et/ou l'accessibilité de la totalité de la toiture sera possible.

Cette visite sera effectuée à la requête expresse du client (avenant au présent constat, les frais de déplacement et de rédaction des documents restants à la charge du client).

**« Evaluation périodique »**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

**Cette évaluation périodique consiste à :**

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

**I****ÉLÉMENTS D'INFORMATION**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

Emplacement



**Résultat de la grille d'évaluation**

*Evaluation périodique*

**Emplacement**



**ELEMENT : Coffrage**

<b>Nom du client</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Pièce ou local</b>
		SS - Cave
<b>Matériau</b>		<b>Nom de l'opérateur</b>
Fibre ciment - Brut		MENU josselin
<b>Localisation</b>	<b>Résultat</b>	
Coffrage - Conduits, canalisations et équipements intérieurs	<b>Présence d'amiante</b>	


**Résultat de la grille d'évaluation**

*Evaluation périodique*


**Emplacement**






ELEMENT : Conduit de fluide n°3		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
ALBRECHT	23-126827-ALBRECHT	SS - Cave
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment - Brut		MENU josselin
Localisation	Résultat	
Conduit de fluide n°3 - Conduits, canalisations et équipements intérieurs	<b>Présence d'amiante</b>	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit de fluide n°5		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
		SS - Cave
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment - Brut		MENU josselin
Localisation	Résultat	
Conduit de fluide n°5 - Plafond	<b>Présence d'amiante</b>	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit de fluide n°5		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
		SS - Cave
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment - Brut		MENU josselin
Localisation	Résultat	
Conduit de fluide n°5 - Conduits, canalisations et équipements intérieurs	<b>Présence d'amiante</b>	
Résultat de la grille d'évaluation		
<i>Evaluation périodique</i>		
Emplacement		
		


ELEMENT : Conduit de fluide n°4		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
		SS - Cave
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment - Brut		MENU josselin
Localisation	Résultat	
Conduit de fluide n°4 - Conduits, canalisations et équipements intérieurs	<b>Présence d'amiante</b>	
Résultat de la grille d'évaluation		
<i>Evaluation périodique</i>		
Emplacement		
		





ELEMENT : Conduit de fluide n°2		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
ALBRECHT	23-126827-ALBRECHT	RdJ - Buanderie
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment - Peinture		MENU josselin
Localisation	Résultat	
Conduit de fluide n°2 - Conduits, canalisations et équipements intérieurs	<b>Présence d'amiante</b>	
Résultat de la grille d'évaluation		
<i>Evaluation périodique</i>		
Emplacement		
		


ELEMENT : Conduit de fluide n°2		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
		RdJ - Buanderie
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment - Peinture		MENU josselin
Localisation	Résultat	
Conduit de fluide n°2 - Conduits, canalisations et équipements intérieurs	<b>Présence d'amiante</b>	
Résultat de la grille d'évaluation		
<i>Evaluation périodique</i>		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit de fluide n°2		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
ALBRECHT	23-126827-ALBRECHT	RdJ - Buanderie
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment - Peinture		MENU josselin
Localisation	Résultat	
Conduit de fluide n°2 - Conduits, canalisations et équipements intérieurs	<b>Présence d'amiante</b>	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit de fluide n°2		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
		RdJ - Buanderie
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment - Peinture		MENU josselin
Localisation	Résultat	
Conduit de fluide n°2 - Conduits, canalisations et équipements intérieurs	<b>Présence d'amiante</b>	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit de fumée		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
ALBRECHT	23-126827-ALBRECHT	1er - Combles perdus
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment - Brut		MENU josselin
Localisation	Résultat	
Conduit de fumée - Conduits, canalisations et équipements intérieurs	<b>Présence d'amiante</b>	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit de fluide n°2		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
		RdJ - Buanderie
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment - Peinture		MENU josselin
Localisation	Résultat	
Conduit de fluide n°2 - Conduits, canalisations et équipements intérieurs	<b>Présence d'amiante</b>	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

PRÉLÈVEMENT : P001		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
ALBRECHT	23-126827-ALBRECHT	SS - Cave
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Calorifugeage - Brut	03/02/2023	MENU josselin
Localisation	Résultat	
Calorifugeages - Conduits, canalisations et équipements intérieurs	<b>Susceptible de contenir de l'amiante</b>	
Résultat de la grille d'évaluation		
<i>Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement</i>		
Emplacement		
		

PRÉLÈVEMENT : P001		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
		SS - Chaufferie
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Calorifugeage - Brut	03/02/2023	MENU josselin
Localisation	Résultat	
Calorifugeages - Conduits, canalisations et équipements intérieurs	<b>Susceptible de contenir de l'amiante</b>	
Résultat de la grille d'évaluation		
<i>Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement</i>		
Emplacement		
		

**ANNEXE 2 – CROQUIS**

PLANCHE DE REPÉRAGE USUEL			Adresse de l'immeuble : lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS
N° dossier :			
N° planche : 1/5	Version : 0	Type : Croquis	
Origine du plan : Cabinet de diagnostics			
			Bâtiment – Niveau : 1- Plan de masse

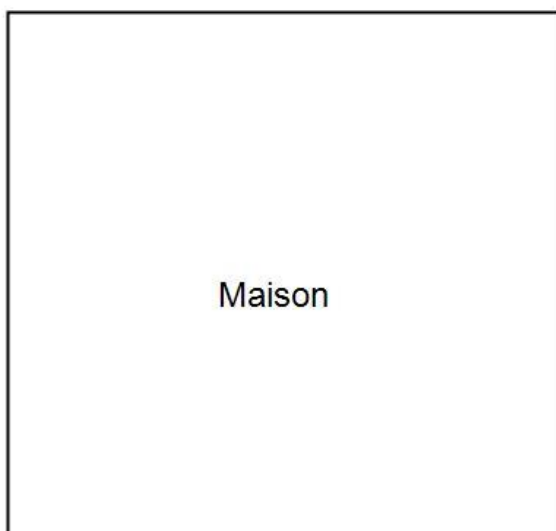
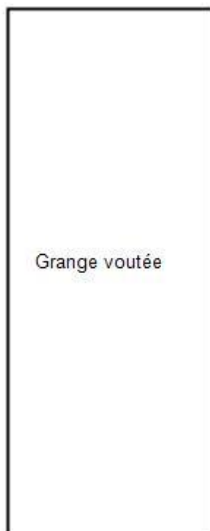


PLANCHE DE REPÉRAGE USUEL			
N° dossier :		Adresse de l'immeuble : lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS	
N° planche : 2/5	Version : 0	Type : Croquis	
Origine du plan : Cabinet de diagnostics		Bâtiment – Niveau : 2- Maison	

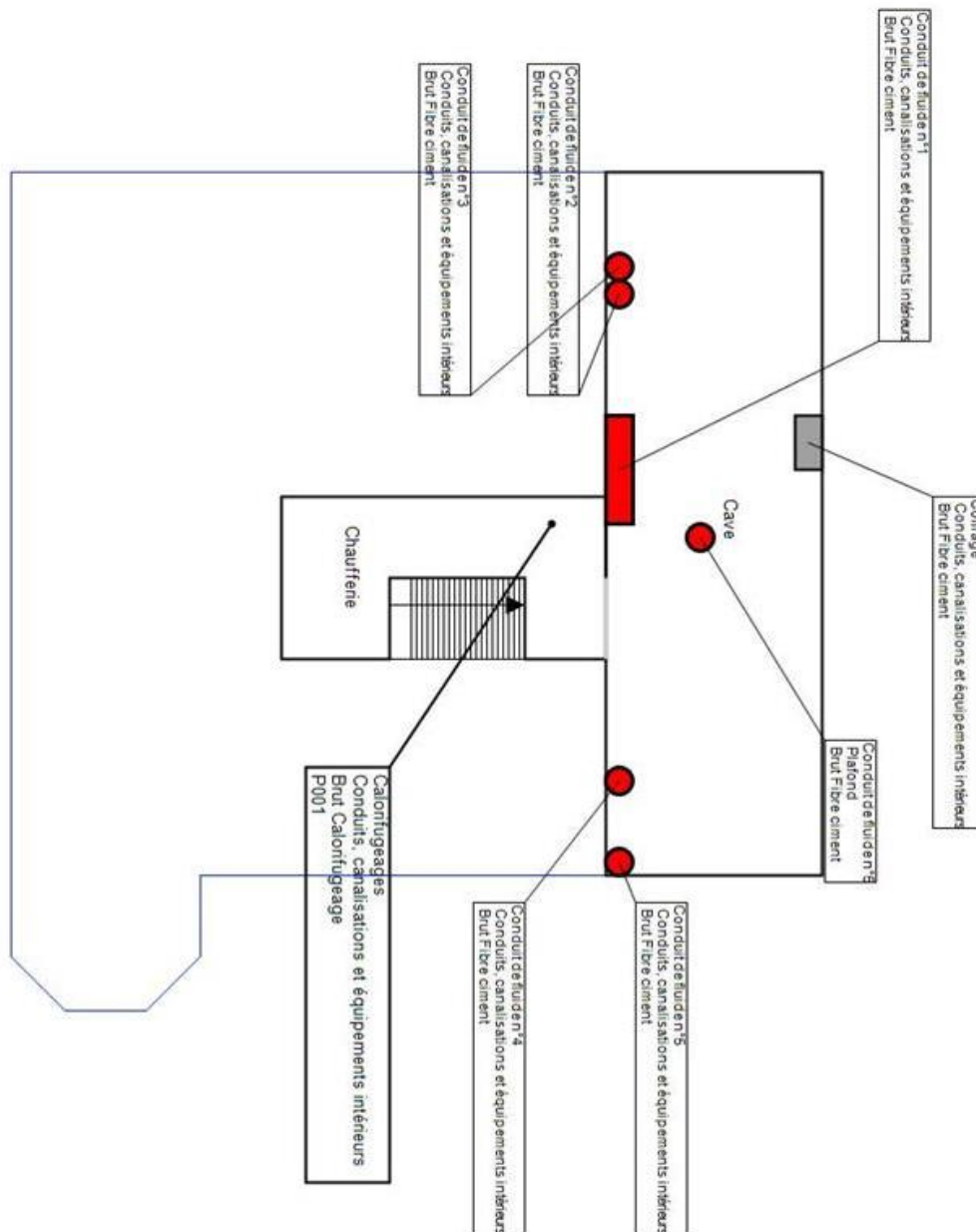




PLANCHE DE REPÉRAGE USUEL			
N° dossier :		Adresse de l'immeuble : lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS	
N° planche : 3/5	Version : 0	Type : Croquis	
Origine du plan : Cabinet de diagnostics		Bâtiment – Niveau : 3- Maison	

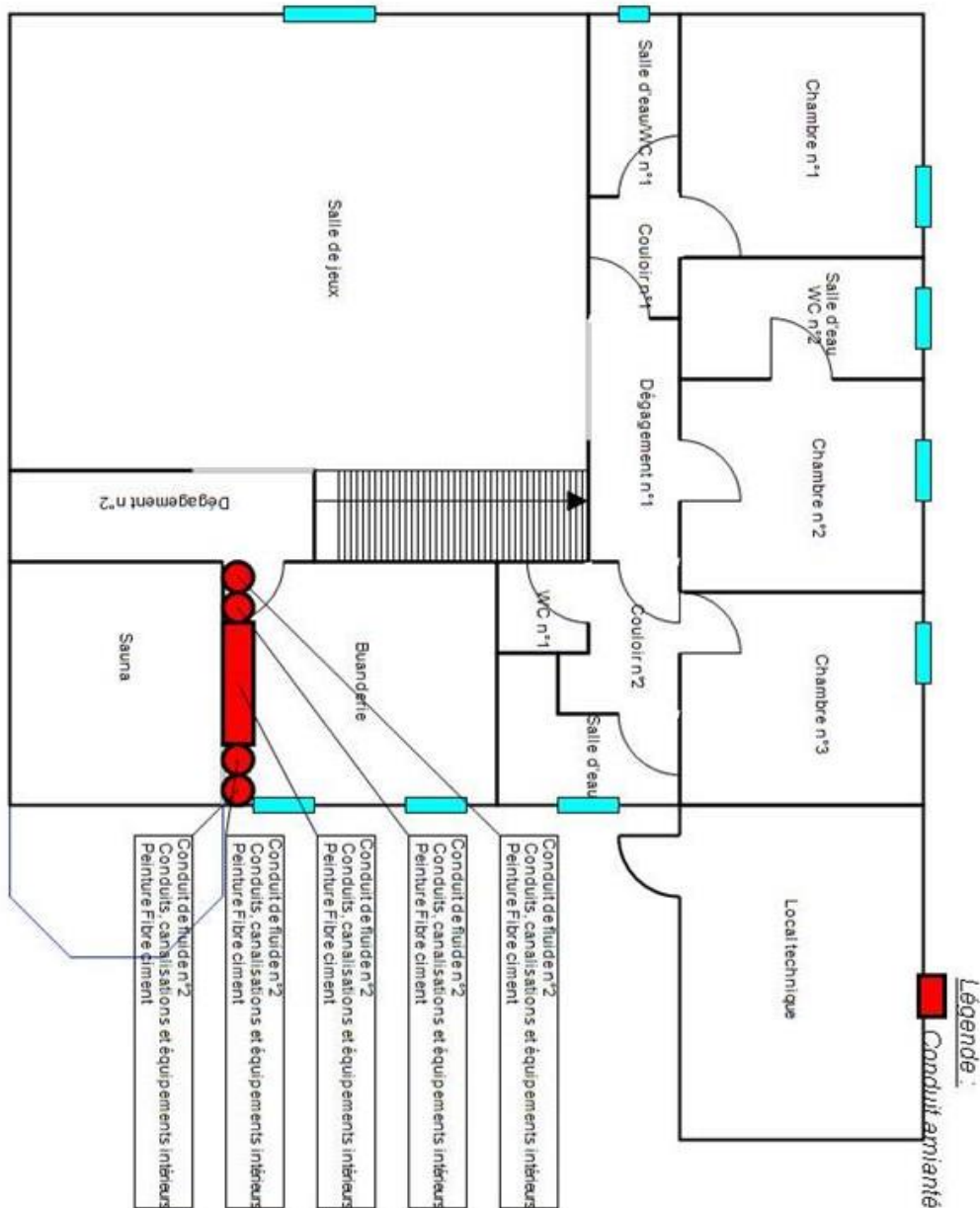


PLANCHE DE REPÉRAGE USUEL			Adresse de l'immeuble : lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS	
N° dossier :			Bâtiment – Niveau : 4- Maison	
N° planche : 4/5	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan : Cabinet de diagnostics				





PLANCHE DE REPÉRAGE USUEL				
N° dossier :			Adresse de l'immeuble : lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS	
N° planche : 5/5	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan : Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau : 5- Maison	



Conduit de fumée  
Conduits, canalisations et équipements intérieurs  
Brut Fibre ciment

**■** Légende :  
Conduit amianté

**socobois**

— depuis 1999 —

05 65 20 44 44

cahors@socobois.net

[www.socobois.net](http://www.socobois.net)

50, RUE CLEMENCEAU - 46000 CAHORS

1999 - 2023  
à votre service  
depuis + de 20 ans

**AMIANTE**

## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

**ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS****EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE A**

Conclusions possibles	
1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation
2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement

**ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES CALORIFUGEAGES  
N° 1**

**En cas de présence avérée d'amiante dans les calorifugeages  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Éléments d'information généraux	
N° de dossier	
Date du contrôle	03/02/2023
Bâtiment	Maison d'habitation lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS
Etage	SS
<b>Pièce ou zone homogène</b>	<b>Chaufferie</b>
<b>Élément</b>	<b>Calorifugeages</b>
Repérage	Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Destination déclarée du local	Chaufferie
<b>Conclusion</b>	<b>Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièremment</b>

Conclusions possibles	
1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages
2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièremment
3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement des calorifugeages

Protection physique	Etat de dégradation	Protection Physique	Niveau d'exposition aux circulations d'air	Niveau d'exposition aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>					1
	Calorifugeage en mauvais état <input type="checkbox"/>				3
		Non étanche (P) <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	1
			Moyen <input type="checkbox"/>	Moyen <input type="checkbox"/>	1
			Fort <input type="checkbox"/>	Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	1
				Moyen <input type="checkbox"/>	1
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) <input checked="" type="checkbox"/>	Pas de protection physique (NP) <input checked="" type="checkbox"/>	Faible <input checked="" type="checkbox"/>	Faible <input checked="" type="checkbox"/>	2
			Moyen <input type="checkbox"/>	Moyen <input type="checkbox"/>	2
			Fort <input type="checkbox"/>	Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	3
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	3
				Fort <input type="checkbox"/>	3
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>					
		Non étanche (P) <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	1
			Moyen <input type="checkbox"/>	Moyen <input type="checkbox"/>	1
			Fort <input type="checkbox"/>	Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	1
				Moyen <input type="checkbox"/>	1
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
	Calorifugeage en bon état <input type="checkbox"/>	Pas de protection physique (NP) <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	Moyen <input type="checkbox"/>	1
			Moyen <input type="checkbox"/>	Fort <input type="checkbox"/>	2
			Fort <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	1
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	3
				Fort <input type="checkbox"/>	3

**ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES CALORIFUGEAGES  
N° 2**

**En cas de présence avérée d'amiante dans les calorifugeages  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

<b>Éléments d'information généraux</b>	
N° de dossier	
Date du contrôle	03/02/2023
Bâtiment	Maison d'habitation lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS
Etage	SS
<b>Pièce ou zone homogène</b>	<b>Cave</b>
<b>Élément</b>	<b>Calorifugeages</b>
Repérage	Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Destination déclarée du local	Cave
<b>Conclusion</b>	<b>Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement</b>

<b>Conclusions possibles</b>	
1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages
2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement des calorifugeages

Protection physique	Etat de dégradation	Protection Physique	Niveau d'exposition aux circulations d'air	Niveau d'exposition aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>					1
	Calorifugeage en mauvais état <input type="checkbox"/>				3
		Non étanche (P) <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	1
			Moyen <input type="checkbox"/>	Moyen <input type="checkbox"/>	1
			Fort <input type="checkbox"/>	Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	1
				Moyen <input type="checkbox"/>	1
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) <input checked="" type="checkbox"/>	Pas de protection physique (NP) <input checked="" type="checkbox"/>	Faible <input checked="" type="checkbox"/>	Faible <input checked="" type="checkbox"/>	2
			Moyen <input type="checkbox"/>	Moyen <input type="checkbox"/>	2
			Fort <input type="checkbox"/>	Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	3
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	3
				Fort <input type="checkbox"/>	3
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>					
		Non étanche (P) <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	1
			Moyen <input type="checkbox"/>	Moyen <input type="checkbox"/>	1
			Fort <input type="checkbox"/>	Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	1
				Moyen <input type="checkbox"/>	1
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
	Calorifugeage en bon état <input type="checkbox"/>	Pas de protection physique (NP) <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	Moyen <input type="checkbox"/>	1
			Moyen <input type="checkbox"/>	Fort <input type="checkbox"/>	2
			Fort <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	1
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	3
				Fort <input type="checkbox"/>	3

**EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B**

**En cas de présence avérée d'amiante dans un matériau de liste B,  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1 <sup>er</sup> niveau
AC2	Action corrective de 2 <sup>nd</sup> niveau

**« Evaluation périodique »**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

**Cette évaluation périodique consiste à :**

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

**« Action corrective de premier niveau »**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

**Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.**

**Cette action corrective de premier niveau consiste à :**

- a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

**« Action corrective de second niveau »**

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

**Cette action corrective de second niveau consiste à :**

- a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièremment est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



**ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX DE LA LISTE B  
N° 1**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	
Date de l'évaluation	
Bâtiment	Maison d'habitation lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS
Etage	SS
Pièce ou zone homogène	Cave
Élément	Conduit de fluide n°1
Matériau / Produit	Fibre ciment - Brut
Repérage	Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Destination déclarée du local	Cave
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit		Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2	
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

**ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX DE LA LISTE B  
N° 2**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	23-126827-ALBRECHT A
Date de l'évaluation	03/02/2023
Bâtiment	Maison d'habitation lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS
Etage	SS
Pièce ou zone homogène	Cave
Élément	Conduit de fluide n°2
Matériau / Produit	Fibre ciment - Brut
Repérage	Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Destination déclarée du local	Cave
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>					EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>		EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>		AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>		EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC2	
		Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

**ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX DE LA LISTE B  
N° 3**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	
Date de l'évaluation	
Bâtiment	Maison d'habitation lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS
Etage	SS
Pièce ou zone homogène	Cave
Élément	Conduit de fluide n°3
Matériau / Produit	Fibre ciment - Brut
Repérage	Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Destination déclarée du local	Cave
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>					EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>		EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>		AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>		EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC2	
		Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

**ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX DE LA LISTE B  
N° 4**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	
Date de l'évaluation	
Bâtiment	Maison d'habitation lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS
Etage	SS
Pièce ou zone homogène	Cave
Élément	Conduit de fluide n°4
Matériau / Produit	Fibre ciment - Brut
Repérage	Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Destination déclarée du local	Cave
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit		Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2	
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

**ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX DE LA LISTE B  
N° 5**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	:
Date de l'évaluation	:
Bâtiment	Maison d'habitation lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS
Etage	SS
Pièce ou zone homogène	Cave
Élément	Conduit de fluide n°5
Matériau / Produit	Fibre ciment - Brut
Repérage	Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Destination déclarée du local	Cave
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>					EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>		EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>		AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>		EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC2	
		Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

**ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX DE LA LISTE B  
N° 6**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Éléments d'information généraux	
N° de dossier	
Date de l'évaluation	
Bâtiment	Maison d'habitation lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS
Etage	SS
Pièce ou zone homogène	Cave
Élément	Conduit de fluide n°5
Matériau / Produit	Fibre ciment - Brut
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Cave
Recommandation	Évaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>					EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>		EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>		AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>		EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC2	
		Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

**ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX DE LA LISTE B  
N° 7**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	
Date de l'évaluation	
Bâtiment	maison d'habitation lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS
Etage	SS
Pièce ou zone homogène	Cave
Élément	Coffrage
Matériau / Produit	Fibre ciment - Brut
Repérage	Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Destination déclarée du local	Cave
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit		Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2	
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

**ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX DE LA LISTE B  
N° 8**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	
Date de l'évaluation	
Bâtiment	Maison d'habitation lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS
Etage	RdJ
Pièce ou zone homogène	Buanderie
Élément	Conduit de fluide n°2
Matériau / Produit	Fibre ciment - Peinture
Repérage	Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Destination déclarée du local	Buanderie
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>					EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>		EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>		AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>		EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC2	
		Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2



**ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX DE LA LISTE B  
N° 9**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	
Date de l'évaluation	
Bâtiment	maison d'habitation lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS
Etage	RdJ
Pièce ou zone homogène	Buanderie
Élément	Conduit de fluide n°2
Matériau / Produit	Fibre ciment - Peinture
Repérage	Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Destination déclarée du local	Buanderie
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit		Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2	
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

**ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX DE LA LISTE B  
N° 10**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	
Date de l'évaluation	
Bâtiment	maison d'habitation lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS
Etage	RdJ
Pièce ou zone homogène	Buanderie
Élément	Conduit de fluide n°2
Matériau / Produit	Fibre ciment - Peinture
Repérage	Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Destination déclarée du local	Buanderie
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit		Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2	
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

**ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX DE LA LISTE B  
N° 11**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	
Date de l'évaluation	
Bâtiment	lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS
Etage	RdJ
Pièce ou zone homogène	Buanderie
Élément	Conduit de fluide n°2
Matériau / Produit	Fibre ciment - Peinture
Repérage	Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Destination déclarée du local	Buanderie
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit		Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2	
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

**ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX DE LA LISTE B  
N° 12**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	2
Date de l'évaluation	(
Bâtiment	Maison d'habitation lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS
Etage	RdJ
Pièce ou zone homogène	Buanderie
Élément	Conduit de fluide n°2
Matériau / Produit	Fibre ciment - Peinture
Repérage	Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Destination déclarée du local	Buanderie
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit		Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2	
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

**ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX DE LA LISTE B  
N° 13**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	
Date de l'évaluation	
Bâtiment	Maison d'habitation lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	<b>Combles perdus</b>
Élément	<b>Conduit de fumée</b>
Matériau / Produit	<b>Fibre ciment - Brut</b>
Repérage	Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Destination déclarée du local	Combles perdus
Recommandation	<b>Evaluation périodique</b>

Etat de conservation du matériau ou produit		Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2	
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

## ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

### Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

#### 1. Informations générales

##### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

##### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

#### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

#### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
  - remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
  - travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr).
- De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

#### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

##### a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

**b) Apport en déchèterie**

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

**c) Filières d'élimination des déchets**

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

**d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante**

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :


- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

**e) Traçabilité**

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

# PLOMB

## CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

<b>A RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP</b>										
Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible). Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...). Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.										
<b>B OBJET DU CREP</b>										
<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives <input checked="" type="checkbox"/> Occupées Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble					<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente <input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location Nombre d'enfants de moins de 6 ans : <input type="checkbox"/> Avant travaux					
<b>C ADRESSE DU BIEN</b>					<b>D PROPRIÉTAIRE</b>					
lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS					Nom : Adresse : .....					
<b>E COMMANDITAIRE DE LA MISSION</b>										
Nom : Etude MONTAUBRIC Qualité : Huissiers					Adresse : 56 avenue Beyne 46000 CAHORS					
<b>F L'APPAREIL A FLUORESCENCE X</b>										
Nom du fabricant de l'appareil : Fondis Modèle de l'appareil : Fen X N° de série : 2-0754					Nature du radionucléide : Cad 109 Durée de validité de la source : 5 ans Date du dernier chargement de la source : 24/11/2020 Activité de la source à cette date : 850 MBq					
<b>G DATES ET VALIDITÉ DU CONSTAT</b>										
N° Constat : 23-126827-ALBRECHT P					Date du rapport : 08/02/2023					
<b>Date du constat : 03/02/2023</b>					Date limite de validité : Aucune					
<b>H CONCLUSION</b>										
<b>CLASSEMENT DES UNITÉS DE DIAGNOSTIC :</b>										
Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
443	159	35,89 %	284	64,11 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
<b>Aucun revêtement contenant du plomb n'a été mis en évidence</b>										
<b>I AUTEUR DU CONSTAT</b>										
Signature 					Cabinet : SOCOBOIS Nom du responsable : JOURDON Eric Nom du diagnostiqueur : MENU josselin Organisme d'assurance : ALLIANZ Police : Contrat n° 55756556					



**SOMMAIRE****PREMIERE PAGE DU RAPPORT**

RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP .....	1
OBJET DU CREP.....	1
ADRESSE DU BIEN.....	1
PROPRIÉTAIRE.....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION.....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X.....	1
DATES ET VALIDITÉ DU CONSTAT.....	1
CONCLUSION.....	1
AUTEUR DU CONSTAT.....	1

**RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES.....3****RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION .....3**

L'AUTEUR DU CONSTAT .....	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION (PCR).....	3
ÉTALONNAGE DE L'APPAREIL.....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE ÉVENTUEL.....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER.....	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION.....	3
OCCUPATION DU BIEN.....	3
LISTE DES LOCAUX VISITÉS.....	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITÉS.....	4

**MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE.....4**

VALEUR DE RÉFÉRENCE UTILISÉE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X.....	5
STRATÉGIE DE MESURAGE.....	5
RECOURS À L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE.....	5

**PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....5****CROQUIS.....6****RÉSULTATS DES MESURES.....9****COMMENTAIRES.....31****LES SITUATIONS DE RISQUE.....31**

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ.....	31
--	----

**OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIÉTAIRES.....31****ANNEXES.....32**

**1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES**

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ; Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

**2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION**

**2.1 L'AUTEUR DU CONSTAT**

Nom et prénom de l'auteur du constat : <b>MENU josselin</b>	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : DEKRA, Rue de la BOURSIDIÈRE 92350 LE PLESSIS-ROBINSON Numéro de Certification de qualification : DTI3146 Date d'obtention : 29/11/2021
--	--

**2.2 AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)**

Autorisation ASN (DGSNR) : T120217 Nom du titulaire : SOCOBOIS	Date d'autorisation : 25/02/2021 Expire-le :
Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : <b>JOURDON Eric</b>	

**2.3 ÉTALONNAGE DE L'APPAREIL**

Fabriquant de l'étalon : RMD N° NIST de l'étalon : 2573	Concentration : 1 mg/cm <sup>2</sup> Incertitude : 0,1 mg/cm <sup>2</sup>
--	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
En début du CREP	1	03/02/2023	1
En fin du CREP	572	03/02/2023	1
Si une remise sous tension a lieu			

*La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.*

**2.4 LE LABORATOIRE D'ANALYSE ÉVENTUEL**

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--	------------------

**2.5 DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER**

Année de construction : Nombre de bâtiments :	Nombre de cages d'escalier : Nombre de niveaux :
--	---

**2.6 LE BIEN OBJET DE LA MISSION**

Adresse : <b>lieu dit Ramonichoux 46700 FLORESSAS</b> Type : <b>Maison d'habitation</b> Nombre de Pièces : 8 Référence Cadastrale : C - 264	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)
--	---

**2.7 OCCUPATION DU BIEN**

L'occupant est : <input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
---	---

**2.8 LISTE DES LOCAUX VISITÉS**

N°	Local	Etage
1	Salle de jeux	RdJ
2	Dégagement n°1	RdJ
3	Couloir n°1	RdJ
4	Salle d'eau/WC n°1	RdJ
5	Chambre n°1	RdJ
6	Salle d'eau/WC n°2	RdJ
7	Chambre n°2	RdJ
8	Couloir n°2	RdJ
9	Chambre n°3	RdJ
10	Salle d'eau	RdJ
11	WC n°1	RdJ
12	Buanderie	RdJ
13	Sauna	RdJ
14	Dégagement n°2	RdJ
15	Entrée	RdC
16	Chambre n°4	RdC
17	Chambre avec Sde	RdC
18	Salon	RdC
19	Dégagement n°3	RdC
20	Salle à manger	RdC
21	Cuisine	RdC
22	Lavabo	RdC
23	WC n°2	RdC
24	Terrasse	RdC
25	Mezzanine	1er
26	Salle d'eau/WC n°3	1er
27	Cellier	1er
28	Salle de bains/WC	1er

**2.9 LISTE DES LOCAUX NON VISITÉS**

Néant, tous les locaux ont été visités.

**3 MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE**

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

### 3.1 VALEUR DE RÉFÉRENCE UTILISÉE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm<sup>2</sup>

### 3.2 STRATÉGIE DE MESURAGE

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

### 3.3 RECOURS À L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

## 4 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», etc... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

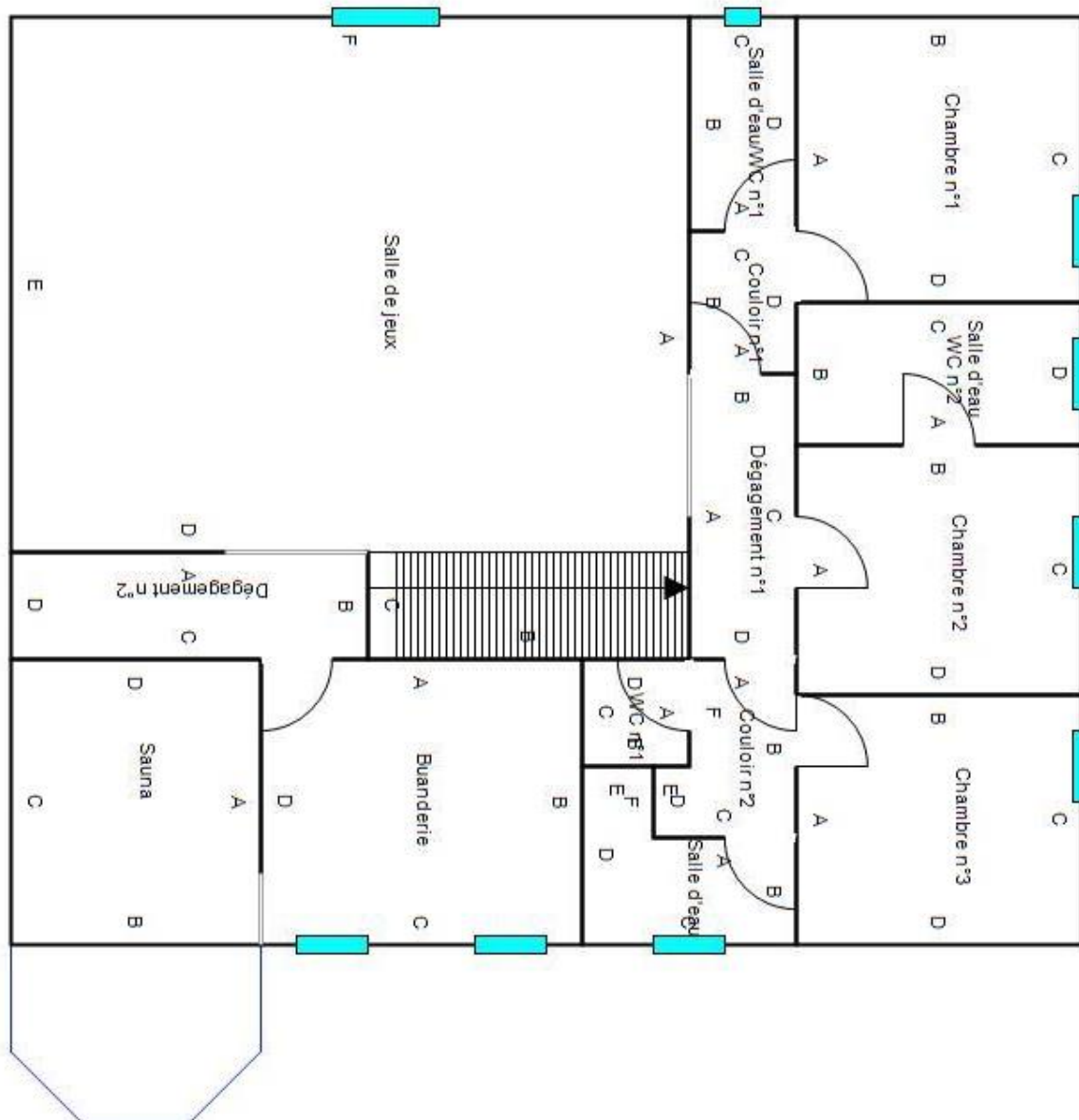
NOTE : Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

#### Classement des unités de diagnostic :

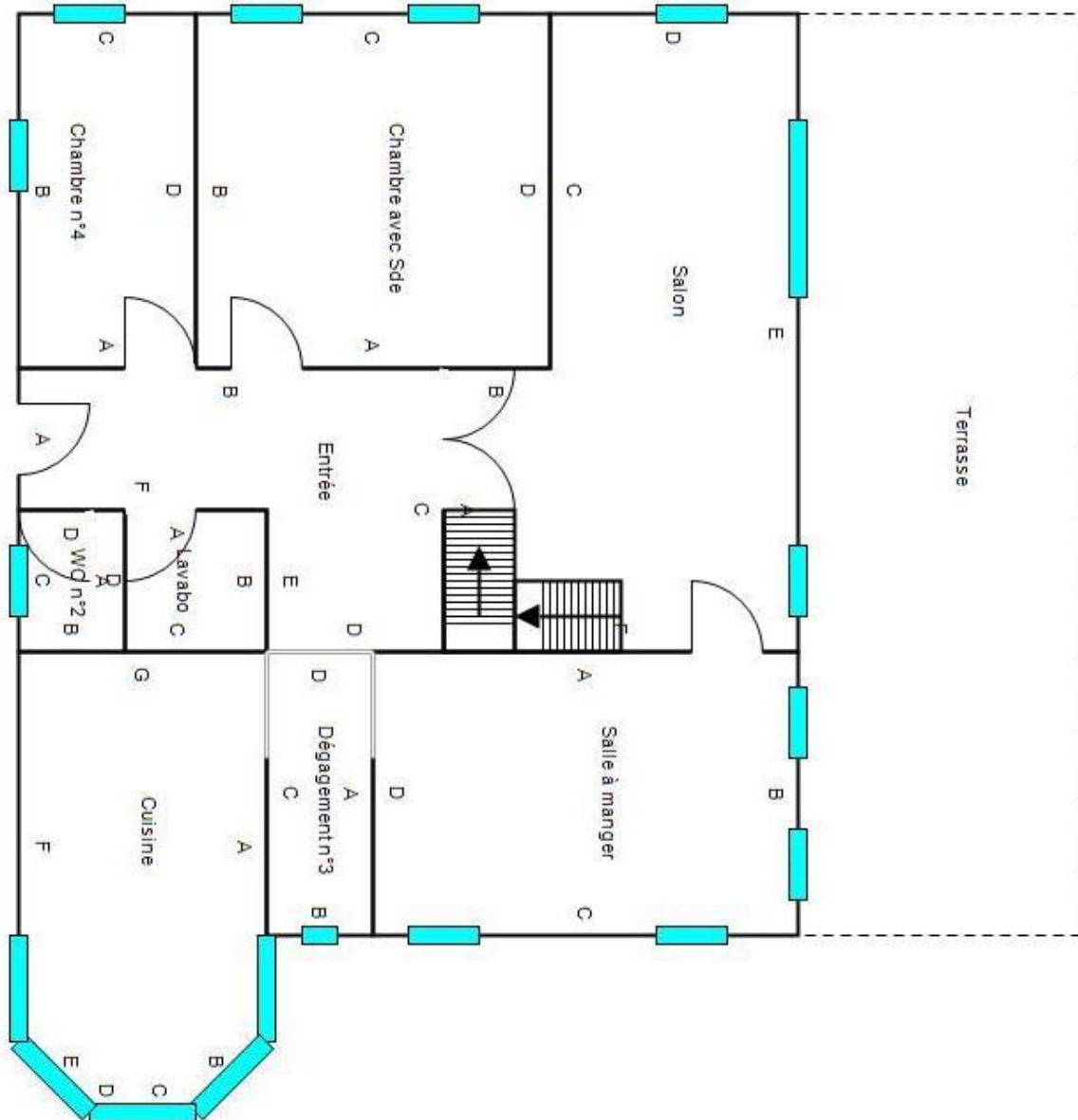
Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

5 CROQUIS

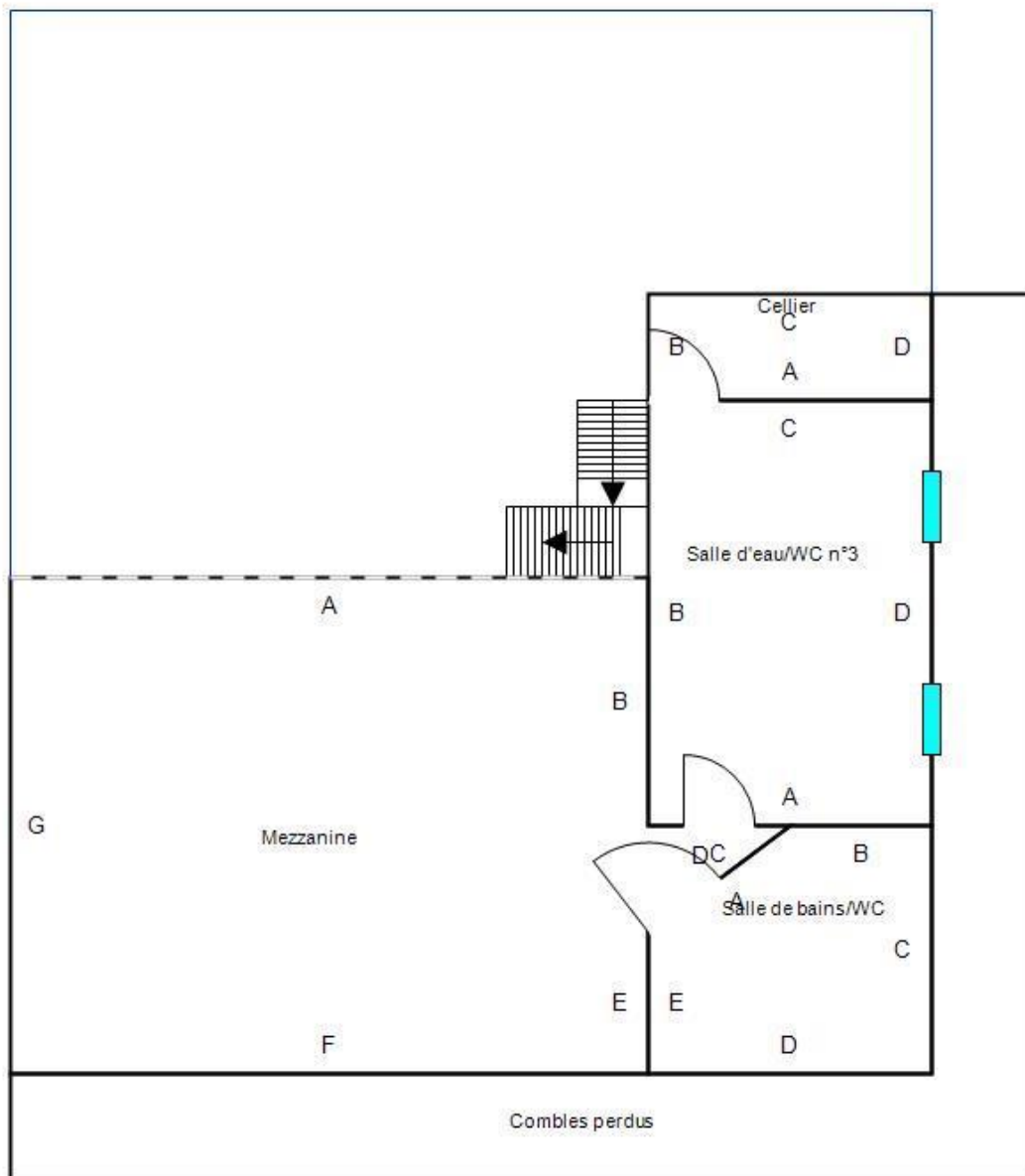
3- Maison



4- Maison



5- Maison



**6 RÉSULTATS DES MESURES**

**Local : Salle de jeux (RdJ)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement	
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0		
3					MD		0,2				
	B	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement	
4	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,3	0		
5					MD		0,1				
	C	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement	
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
7					MD		0,3				
	D	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement	
8	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
9					MD		0,1				
	D	Porte-fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut					Non visé par la réglementation	
	D	Porte-fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut					Non visé par la réglementation	
10	D	Porte-fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,1	0		
11						MD		0,1			
	D	Porte-fenêtre	Volets	aluminium	Brut					Non visé par la réglementation	
	Plafond	Plafond	Pierres	Brut						Absence de revêtement	
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut						Absence de revêtement	
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Brut						Absence de revêtement	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>				<b>15</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Dégagement n°1 (RdJ)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
12	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
13					MD		0,2			
22	A	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
23						MD		0,2		
24	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
25						MD		0,2		
	B	Escalier	Ensemble des contre-marches	Marbre	Brut					Absence de revêtement



	B	Escalier	Ensemble des marches	Marbre	Brut					Absence de revêtement	
	B	Mur		Pierres	Brut					Absence de revêtement	
14	B	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,2	0		
15						MD		0,2			
	C	Mur		Pierres	Brut					Absence de revêtement	
16	C	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,2	0		
17						MD		0,2			
26	C	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,3	0		
27						MD		0,1			
28	C	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,3	0		
29						MD		0,2			
	D	Mur		Pierres	Brut					Absence de revêtement	
18	D	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,3	0		
19						MD		0,3			
30	D	Porte n°3	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,1	0		
31						MD		0,2			
32	D	Porte n°3	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0		
33						MD		0,4			
20	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C		0,2	0		
21						MD		0,1			
	Sol	Plancher		Carrelage	Brut					Absence de revêtement	
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage	Brut					Absence de revêtement	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>				<b>19</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Couloir n°1 (RdJ)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
34	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
35					MD		0,5			
46	A	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,1	0	
47						MD		0,2		
48	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
49						MD		0,2		
36	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
37					MD		0,2			
38	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,3	0	
39					MD		0,2			
50	C	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
51						MD		0,2		
52	C	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
53						MD		0,1		
40	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
41					MD		0,2			

54	D	Porte n°3	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0		
55						MD		0,5			
56	D	Porte n°3	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0		
57						MD		0,2			
42	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C		0,4	0		
43						MD		0,2			
	Sol	Plancher		Parquet	Brut					Absence de revêtement	
44	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	C		0,2	0		
45						MD		0,2			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>						<b>13</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>	<b>0,00 %</b>

Local : Salle d'eau/WC n°1 (RdJ)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
58	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
59					MD		0,2				
66	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0		
67						MD		0,1			
68	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0		
69						MD		0,2			
60	B	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,3	0			
61					MD		0,2				
72	C	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	C		0,1	0		
73						MD		0,2			
	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut					Non visé par la réglementation	
	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut					Non visé par la réglementation	
70	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,4	0		
71						MD		0,2			
	C	Fenêtre	Volets	PVC	Brut					Non visé par la réglementation	
62	C	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,1	0			
63					MD		0,2				
		Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Conduit de fluide	PVC	Peinture					Non visé par la réglementation	
64	D	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,1	0			
65					MD		0,3				
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut						Absence de revêtement	
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Brut						Absence de revêtement	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>						<b>15</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>	<b>0,00 %</b>

**Local : Chambre n°1 (RdJ)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
74	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	C			0,2	0	
75					MD			0,2		
84	A	Porte Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,4	0	
85					MD			0,3		
86	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,3	0	
87					MD			0,2		
76	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	C			0,2	0	
77					MD			0,2		
78	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	C			0,2	0	
79					MD			0,4		
	C	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	C	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
88	C	Porte-fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
89					MD			0,2		
	C	Porte-fenêtre Volets	PVC	Brut						Absence de revêtement
80	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	C			0,2	0	
81					MD			0,2		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Sol	Plancher	Parquet	Brut						Absence de revêtement
82	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,2	0	
83					MD			0,2		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>				<b>13</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>	<b>0,00 %</b>

**Local : Salle d'eau/WC n°2 (RdJ)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Carrelage	Brut						Absence de revêtement
90	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
91					MD			0,4		
100	A	Porte Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
101					MD			0,1		
102	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
103					MD			0,3		
	B	Mur	Carrelage	Brut						Absence de revêtement
92	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
93					MD			0,2		

	C	Mur	Carrelage	Brut						Absence de revêtement	
94	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,5	0		
95					MD			0,2			
	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Conduit de fluide	PVC	Peinture						Non visé par la réglementation	
	D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation	
	D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation	
	D	Mur	Carrelage	Brut						Absence de revêtement	
96	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
97					MD			0,2			
98	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
99					MD			0,2			
104	Sol	Plancher		Moquette collée	C			0,4	0		
105					MD			0,2			
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Brut						Absence de revêtement	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>			<b>16</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>			<b>0</b>		<b>% de classe 3 : 0,00 %</b>	

**Local : Chambre n°2 (RdJ)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
106	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
107					MD			0,2		
114	A	Porte n°1 Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
115					MD			0,2		
116	A	Porte n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
117					MD			0,4		
108	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
109					MD			0,2		
122	B	Porte n°2 Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
123					MD			0,2		
124	B	Porte n°2 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
125					MD			0,2		
110	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
111					MD			0,1		
	C	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	C	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
118	C	Porte-fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
119					MD			0,2		
	C	Porte-fenêtre Volets	PVC	Brut						Absence de revêtement

112	D	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,2	0		
113					MD		0,1			
120	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C		0,2	0		
121					MD		0,2			
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut					Absence de revêtement	
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Brut					Absence de revêtement	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>					<b>15</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>	<b>0,00 %</b>

**Local : Couloir n°2 (RdJ)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
126	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
127					MD		0,2			
134	A	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,4	0	
135						MD		0,2		
136	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
137						MD		0,4		
128	B	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,4	0		
129					MD		0,2			
138	B	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,5	0	
139						MD		0,1		
140	B	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
141						MD		0,4		
130	C	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,5	0		
131					MD		0,5			
142	C	Porte n°3	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,3	0	
143						MD		0,2		
144	C	Porte n°3	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
145						MD		0,1		
132	D	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,1	0		
133					MD		0,2			
146	D	Porte de placard	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
147						MD		0,2		
150	D	Porte de placard	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,1	0	
151						MD		0,3		
148	D	Porte de placard	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
149						MD		0,2		
152	D	Porte de placard	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,5	0	
153						MD		0,2		
154	D	Porte n°4	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,1	0	
155						MD		0,1		
156	D	Porte n°4	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,3	0	
157						MD		0,4		
	Plafond	Plafond	Pierres	Brut						Absence de revêtement

	Sol	Plancher	Carrelage	Brut						Absence de revêtement
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Brut						Absence de revêtement
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>				<b>19</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>	<b>0,00 %</b>

Local : Chambre n°3 (RdJ)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
158	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
159					MD			0,4		
168	A	Porte Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,3	0	
169					MD			0,1		
170	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
171					MD			0,3		
160	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
161					MD			0,1		
162	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
163					MD			0,2		
	C	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	C	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
172	C	Porte-fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
173					MD			0,2		
	C	Porte-fenêtre Volets	PVC	Brut						Absence de revêtement
164	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,5	0	
165					MD			0,2		
166	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
167					MD			0,2		
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut						Absence de revêtement
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Brut						Absence de revêtement
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>				<b>13</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>	<b>0,00 %</b>

Local : Salle d'eau (RdJ)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
174	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
175					MD			0,2		
186	A	Porte Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
187					MD			0,2		
188	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
189					MD			0,4		

176	B	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,2	0		
177					MD		0,1			
192	C	Fenêtre Allège	Plâtre	Peinture	C		0,2	0		
193					MD		0,2			
	C	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut					Non visé par la réglementation	
	C	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut					Non visé par la réglementation	
190	C	Fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,2	0		
191					MD		0,1			
	C	Fenêtre Volets	PVC	Brut					Non visé par la réglementation	
178	C	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,2	0		
179					MD		0,5			
	D	Mur	Carrelage	Brut					Non visé par la réglementation	
180	D	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,4	0		
181					MD		0,2			
	E	Mur	Carrelage	Brut					Non visé par la réglementation	
182	E	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,2	0		
183					MD		0,1			
	F	Mur	Carrelage	Brut					Non visé par la réglementation	
184	F	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,2	0		
185					MD		0,3			
	Plafond	Plafond	Pierres	Brut					Absence de revêtement	
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut					Absence de revêtement	
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Brut					Absence de revêtement	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>					<b>19</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>	<b>0,00 %</b>

Local : WC n°1 (RdJ)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
194	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	C			0,4	0	
195					MD		0,4			
202	A	Porte Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
203					MD		0,2			
204	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
205					MD		0,2			
196	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	C			0,2	0	
197					MD		0,2			
198	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	C			0,1	0	
199					MD		0,2			
200	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	C			0,1	0	
201					MD		0,2			
	Plafond	Plafond	Pierres	Brut						Absence de revêtement
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut						Absence de revêtement

Toutes zones	Pliinthes	Carrelage	Brut						Absence de revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic :			9	Nombre d'unités de classe 3 :		0	% de classe 3 :		0,00 %

Local : Buanderie (RdJ)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
206	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
207						MD			0,1		
218	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
219						MD			0,3		
220	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
221						MD			0,3		
208	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
209						MD			0,5		
224	C	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
225						MD			0,4		
	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
222	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
223						MD			0,2		
	C	Fenêtre	Volets	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
210	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
211						MD			0,3		
	C	Porte-fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	C	Porte-fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
226	C	Porte-fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
227						MD			0,2		
	C	Porte-fenêtre	Volets	PVC	Brut						Absence de revêtement
	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Conduit de fluide n°1		PVC	Peinture						Non visé par la réglementation
228	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Conduit de fluide n°2		Fibre ciment	Peinture	C			0,2	0	
229						MD			0,2		
230	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Conduit de fluide n°2		Fibre ciment	Peinture	C			0,2	0	
231						MD			0,2		
232	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Conduit de fluide n°2		Fibre ciment	Peinture	C			0,2	0	
233						MD			0,2		



234	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Conduit de fluide n°2	Fibre ciment	Peinture	C		0,2	0		
235					MD		0,2			
236	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Conduit de fluide n°2	Fibre ciment	Peinture	C		0,2	0		
237					MD		0,2			
212	D	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,2	0		
213					MD		0,1			
214	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C		0,2	0		
215					MD		0,1			
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut					Absence de revêtement	
216	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C		0,2	0		
217					MD		0,3			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>					<b>24</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>	<b>0,00 %</b>

**Local : Sauna (RdJ)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
	B	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
	C	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
	D	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
	Plafond	Plafond	Pierres	Brut						Absence de revêtement
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut						Absence de revêtement
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>					<b>6</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>	<b>0,00 %</b>

**Local : Dégagement n°2 (RdJ)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
238	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
239					MD		0,3			
240	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
241					MD		0,1			
248	B	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
249						MD		0,4		
250	B	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
251						MD		0,4		
242	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
243					MD		0,1			
252	C	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
253						MD		0,4		

254	C	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,1	0		
255						MD		0,4			
244	D	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,2	0		
245						MD		0,2			
256	D	Porte de placard	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0		
257						MD		0,2			
260	D	Porte de placard	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0		
261						MD		0,5			
258	D	Porte de placard	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C		0,3	0		
259						MD		0,2			
262	D	Porte de placard	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0		
263						MD		0,2			
246	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C		0,2	0		
247						MD		0,2			
	Sol	Plancher		Carrelage	Brut					Absence de revêtement	
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage	Brut					Absence de revêtement	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>						<b>15</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>	<b>0,00 %</b>

**Local : Entrée (RdC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
	A	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois						Absence de revêtement
	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois						Absence de revêtement
	B	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
264	B	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,4	0	
265						MD		0,3		
266	B	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
267						MD		0,2		
268	B	Porte n°3	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
269						MD		0,5		
270	B	Porte n°3	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,1	0	
271						MD		0,2		
	C	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
272	C	Porte n°4	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
273						MD		0,1		
274	C	Porte n°4	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,4	0	
275						MD		0,1		
	D	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
	E	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
	F	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
276	F	Porte n°5	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,3	0	
277						MD		0,2		

278	F	Porte n°5	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
279						MD		0,2		
	Plafond	Plafond		Pierres	Brut					Absence de revêtement
	Sol	Plancher		Carrelage	Brut					Absence de revêtement
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>				<b>18</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Chambre n°4 (RdC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
280	A	Mur		Plâtre	Tapisserie	C			0,5	0	
281						MD		0,5			
292	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
293						MD		0,1			
294	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
295						MD		0,1			
298	B	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Tapisserie	C			0,2	0	
299						MD		0,2			
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
296	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Tapisserie	C			0,2	0	
297						MD		0,2			
	B	Fenêtre n°1	Volets	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
282	B	Mur		Plâtre	Tapisserie	C			0,2	0	
283						MD		0,4			
302	C	Fenêtre n°2	Allège	Plâtre	Tapisserie	C			0,2	0	
303						MD		0,2			
	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
300	C	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Tapisserie	C			0,2	0	
301						MD		0,2			
	C	Fenêtre n°2	Volets	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
284	C	Mur		Plâtre	Tapisserie	C			0,2	0	
285						MD		0,2			
286	D	Mur		Plâtre	Tapisserie	C			0,2	0	
287						MD		0,4			
288	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
289						MD		0,2			
	Plafond	Poutre		Bois	Brut						Absence de revêtement
	Sol	Plancher		Carrelage	Brut						Absence de revêtement
290	Toutes	Plinthes		Bois	Peinture	C			0,2	0	

291	zones				MD			0,1			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>				<b>20</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Chambre avec Sde (RdC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
304	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
305						MD			0,2		
316	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
317						MD			0,2		
318	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
319						MD			0,2		
306	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
307						MD			0,2		
324	C	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
325						MD			0,1		
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
322	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
323						MD			0,1		
	C	Fenêtre n°1	Volets	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
328	C	Fenêtre n°2	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
329						MD			0,2		
	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
326	C	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
327						MD			0,1		
	C	Fenêtre n°2	Volets	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
332	C	Fenêtre n°3	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
333						MD			0,2		
	C	Fenêtre n°3	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	C	Fenêtre n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
330	C	Fenêtre n°3	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
331						MD			0,4		
	C	Fenêtre n°3	Volets	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
308	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
309						MD			0,2		
310	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	

311					MD			0,2		
312	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
313					MD			0,5		
320	Sol	Plancher	Béton	Galets	C			0,4	0	
321					MD			0,4		
	Sol	Plancher	Parquet	Brut						Absence de revêtement
314	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,1	0	
315					MD			0,2		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>					<b>25</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>	<b>0,00 %</b>

Local : Salon (RdC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
334	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
335						MD			0,3		
348	A	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
349						MD			0,2		
350	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
351						MD			0,2		
336	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
337						MD			0,2		
338	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
339						MD			0,5		
356	D	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,3	0	
357						MD			0,4		
	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
354	D	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
355						MD			0,2		
	D	Fenêtre	Volets	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
340	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
341						MD			0,3		
	E	Baie vitrée		aluminium	Brut						Absence de revêtement
342	E	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
343						MD			0,3		
	E	Porte-fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	E	Porte-fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
358	E	Porte-fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,3	0	
359						MD			0,1		
	E	Porte-fenêtre	Volets	aluminium	Brut						Non visé par la réglementation

	F	Cheminée	Pierres	Brut						Absence de revêtement
344	F	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
345					MD			0,2		
360	F	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0	
361						MD				
362	F	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0	
363						MD				
	Plafond	Plafond	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
352	Plafond	Poutre	Bois	Peinture	C			0,2	0	
353					MD			0,1		
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut						Absence de revêtement
346	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,5	0	
347					MD			0,1		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>				<b>25</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Dégagement n°3 (RdC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
368	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
369					MD			0,4		
366	B	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	C			0	
367						MD				
	B	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut					Non visé par la réglementation
	B	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut					Non visé par la réglementation
364	B	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0	
365						MD				
	B	Fenêtre	Volets	PVC	Brut					Non visé par la réglementation
370	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
371					MD			0,1		
372	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
373					MD			0,2		
374	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
375					MD			0,1		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut						Absence de revêtement
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Brut						Absence de revêtement
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>				<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Salle à manger (RdC)										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
376	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
377					MD			0,2		
388	A	Porte Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
389					MD			0,2		
390	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
391					MD			0,4		
396	B	Fenêtre n°1 Allège	Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
397					MD			0,2		
	B	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	B	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
394	B	Fenêtre n°1 Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
395					MD			0,4		
	B	Fenêtre n°1 Volets	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
378	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
379					MD			0,2		
	B	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	B	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
398	B	Porte-fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,5	0	
399					MD			0,2		
	B	Porte-fenêtre Volets	PVC	Brut						Absence de revêtement
402	C	Fenêtre n°2 Allège	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
403					MD			0,2		
	C	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	C	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
400	C	Fenêtre n°2 Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
401					MD			0,2		
	C	Fenêtre n°2 Volets	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
406	C	Fenêtre n°3 Allège	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
407					MD			0,5		
	C	Fenêtre n°3 Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	C	Fenêtre n°3 Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
404	C	Fenêtre n°3 Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
405					MD			0,5		
	C	Fenêtre n°3 Volets	PVC	Brut						Non visé par la réglementation

380	C	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,1	0	
381					MD		0,2		
382	D	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,1	0	
383					MD		0,3		
384	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C		0,2	0	
385					MD		0,2		
392	Plafond	Poutre	Bois	Peinture	C		0,2	0	
393					MD		0,2		
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut					Absence de revêtement
386	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C		0,4	0	
387					MD		0,1		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>				<b>29</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>	<b>0,00 %</b>

**Local : Cuisine (RdC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
422	A	Baie vitrée n°1	aluminium	Peinture	C			0,2	0	
423					MD		0,2			
408	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,3	0	
409					MD		0,1			
424	B	Baie vitrée n°2	aluminium	Peinture	C			0,3	0	
425					MD		0,3			
410	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
411					MD		0,5			
426	C	Baie vitrée n°3	aluminium	Peinture	C			0,2	0	
427					MD		0,2			
412	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
413					MD		0,2			
428	D	Baie vitrée n°4	aluminium	Peinture	C			0,2	0	
429					MD		0,1			
414	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,5	0	
415					MD		0,2			
430	E	Baie vitrée n°5	aluminium	Peinture	C			0,2	0	
431					MD		0,2			
	E	Fenêtre	Allège	Pierres	Brut					Absence de revêtement
	E	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut					Non visé par la réglementation
	E	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut					Non visé par la réglementation
	E	Fenêtre	Embrasure	Pierres	Brut					Absence de revêtement
	E	Fenêtre	Volets	PVC	Brut					Non visé par la réglementation
	E	Mur		Pierres	Brut					Absence de revêtement
416	F	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
417					MD		0,2			



418	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,3	0		
419					MD			0,2			
	Plafond	Plafond	PVC	Brut						Absence de revêtement	
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut						Absence de revêtement	
420	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,1	0		
421					MD			0,2			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>					<b>20</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Lavabo (RdC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
432	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0		
433					MD			0,2			
444	A	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,4	0		
445						MD					0,2
446	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0		
447						MD					0,5
434	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0		
435					MD			0,3			
436	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
437					MD			0,2			
438	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,3	0		
439					MD			0,2			
448	D	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0		
449						MD					0,2
450	D	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0		
451						MD					0,2
440	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
441					MD			0,2			
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut						Absence de revêtement	
442	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,2	0		
443					MD			0,3			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>					<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>		<b>0,00 %</b>

Local : WC n°2 (RdC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
452	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
453					MD			0,4		
460	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
461						MD				
462	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	

463					MD			0,2		
454	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,5	0	
455					MD			0,2		
478	C	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	C		0,5	0	
479						MD				
470	C	Fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C		0,3	0	
471						MD				
468	C	Fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
469						MD				
476	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,2	0	
477						MD				
474	C	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C		0,5	0	
475						MD				
472	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,1	0	
473						MD				
480	C	Garde-corps		Métal	Peinture	C		0,4	0	
481						MD				
	C	Mur		Plâtre	Faïence					Absence de revêtement
456	C	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,2	0	
457						MD				
458	D	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,1	0	
459						MD				
464	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C		0,2	0	
465						MD				
	Sol	Plancher		Carrelage	Brut					Absence de revêtement
466	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	C		0,2	0	
467						MD				
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>					<b>17</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>	<b>0,00 %</b>

Local : Terrasse (RdC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
484	Extérieur	Garde-corps	Métal	Peinture	C			0,4	0	
485					MD			0,3		
482	Plafond	Charpente	Bois	Voliges bois	C			0,4	0	
483					MD			0,3		
	Plafond	Poutre	Bois	Brut						Absence de revêtement
	Sol	Plancher	Béton	Brut						Absence de revêtement
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>					<b>4</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>	<b>0,00 %</b>

Local : Mezzanine (1er)										
-------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
486	A	Garde-corps	Métal	Peinture	C			0,2	0		
487					MD			0,2			
488	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
489					MD			0,2			
490	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,3	0		
491					MD			0,2			
500	C	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
501						MD			0,2		
508	C	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
509						MD			0,2		
492	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,4	0		
493					MD			0,5			
510	D	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
511						MD			0,4		
512	D	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
513						MD			0,2		
494	E	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
495					MD			0,2			
496	F	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0		
497					MD			0,2			
	G	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut					Non visé par la réglementation	
	G	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut					Non visé par la réglementation	
498	G	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0		
499					MD			0,2			
502	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,3	0		
503					MD			0,2			
506	Plafond	Poutre	Bois	Peinture	C			0,2	0		
507					MD			0,3			
	Sol	Plancher	Jonc de mer	Brut						Absence de revêtement	
	Sol	Plancher	Parquet flottant	Brut						Absence de revêtement	
504	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,1	0		
505					MD			0,2			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>				<b>18</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Salle d'eau/WC n°3 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
514	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	

515						MD			0,2		
526	A	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
527						MD			0,2		
528	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
529						MD			0,2		
516	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
517						MD			0,4		
518	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
519						MD			0,1		
532	C	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,3	0	
533						MD			0,2		
534	C	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
535						MD			0,2		
	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
520	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
521						MD			0,2		
522	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
523						MD			0,1		
530	Sol	Plancher			Moquette collée	C			0,2	0	
531						MD			0,2		
524	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	C			0,2	0	
525						MD			0,1		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>				<b>15</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>		<b>0,00 %</b>	

Local : Cellier (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
536	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
537					MD			0,2			
546	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,1	0		
547						MD					
548	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0		
549						MD					

538	B	Mur	Béton	Peinture	C			0,2	0		
539					MD			0,5			
540	C	Mur	Béton	Peinture	C			0,2	0		
541					MD			0,2			
542	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,3	0		
543					MD			0,2			
544	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
545					MD			0,2			
550	Sol	Plancher	Bois	Jonc de mer	C			0,2	0		
551					MD			0,2			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>					<b>8</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>	<b>0,00 %</b>

Local : Salle de bains/WC (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
552	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
553					MD			0,2			
564	A	Porte Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0		
565					MD			0,2			
566	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0		
567					MD			0,2			
554	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
555					MD			0,2			
556	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
557					MD			0,2			
558	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
559					MD			0,2			
560	E	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,4	0		
561					MD			0,2			
562	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,3	0		
563					MD			0,4			
568	Plafond	Poutre	Bois	Peinture	C			0,2	0		
569					MD			0,2			
	Sol	Plancher	Parquet flottant	Brut						Absence de revêtement	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic :</b>					<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3 :</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3 :</b>	<b>0,00 %</b>

LÉGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé	NV : Non visible	
	EU : Etat d'usage	D : Dégradé	

**7 COMMENTAIRES**

Néant

**8 LES SITUATIONS DE RISQUE**

SITUATIONS DE RISQUE DE SATURNISME INFANTILE	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

SITUATIONS DE DÉGRADATION DU BÂTI	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'Agence Régionale de Santé de la région d'implantation du bien contrôlé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé :  Oui  Non

**9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIÉTAIRES**

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

**10 ANNEXES****NOTICE D'INFORMATION**

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb :  
sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

**Les effets du plomb sur la santé**

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

**L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

**Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb**

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

**Si vous êtes enceinte :**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

**Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.**

# ÉLECTRICITÉ

## DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

### 1 DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES

<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Localisation du ou des immeubles bâti(s)</b></li> </ul>	Type d'immeuble : Maison d'habitation
Département : <b>LOT</b>	Date de construction :
Commune : <b>FLORESSAS (46700 )</b>	Année de l'installation : > à 15 ans
Adresse : <b>lieu dit Ramonichoux</b>	Distributeur d'électricité : Enedis
Réf. Cadastre : C - 264	Rapport n° : 23-126827-ALBRECHT ELEC
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Désignation et situation du lot de (co)propriété :</b></li> </ul>	La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

### 2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

- L**

Nom / Prénom : **MONTAUBRIC**

Adresse : 56 avenue Beyne 46000 CAHORS

- Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :

Autre le cas échéant (préciser) : Huissiers

- Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :**

### 3 IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION ET SIGNÉ LE RAPPORT

- Identité de l'opérateur :**

Nom : **MENU** Prénom : **josselin**

Nom et raison sociale de l'entreprise : **SOCOBOIS**

Adresse : 50, rue Clemenceau  
46000 Cahors

N° Siret : 42398888000021

Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ / N° de police : Contrat n° 55756556 / Date de validité : 31/12/2023

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : DEKRA , le 29/11/2021 , jusqu'au 28/11/2028 / N° de certification : DTI3146



**4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ**

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

**5 CONCLUSIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES**

*Anomalies avérées selon les domaines suivants :*

**1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité**

Néant

**2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre**

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.3.3.4 d)	Au moins une CONNEXION visible du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur les ELEMENTS CONDUCTEURS n'assure pas un contact sûr et durable.	Chaufferie

**3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit**

Néant

**4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire**

Néant

**5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs**

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	Chambre n°3 (RdJ)

**6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage**

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
----------------	-----------------------	-----------------

B.8.3 b)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.	
----------	---	--

**Installations particulières :**

**P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement**

Néant

**P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine**

Néant

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée

(\*) Avertissement: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

**Informations complémentaires :**

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

**6 AVERTISSEMENT PARTICULIER**

**Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés :**

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.2 b)	Section du CONDUCTEUR DE TERRE satisfaisante.	Non visible (et/ou) non repérable le jour de notre passage.
B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la CONNEXION DU CONDUCTEUR DE TERRE, de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION, sur la borne ou barrette de terre principale.	Non visible (et/ou) non repérable le jour de notre passage.
B.4.3 j2)	Courants assignés (calibres) adaptés de plusieurs INTERRUPTEURS différentiels placés en aval du DISJONCTEUR de branchement et protégeant tout ou partie de l'installation (ou de l'INTERRUPTEUR différentiel placé en aval du DISJONCTEUR de branchement et ne protégeant qu'une partie de l'installation).	La vérification de l'adéquation du courant assigné de ces INTERRUPTEURS différentiels avec les CIRCUITS placés en aval n'est pas possible. Ce point est considéré comme « non vérifiable » dans la grille de contrôle et apparaît comme tel dans le rapport.
B.5.3 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	La section du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire est non visible: pas de trappe de visite.
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.	Les connexions du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire, sur les éléments conducteurs et/ou les masses ne sont pas visibles : pas de trappe de visite visible.

Pour les points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un opérateur de diagnostic certifié lorsque l'installation sera alimentée.

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

## 7 CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Si l'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

**8 EXPLICITATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS****Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :**Appareil général de commande et de protection :

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique

Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation :

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution

Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Informations complémentaires :**Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum) :

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9

**IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIÈCES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITÉES ET JUSTIFICATION :**

Néant

**DATE, SIGNATURE ET CACHET**

Dates de visite et d'établissement de l'état :

**Visite effectuée le 03/02/2023**

Date de fin de validité : 07/02/2026

Etat rédigé à : Cahors

Le : 08/02/2023

Nom : MENU Prénom : josselin



**ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES****Point de contrôle N° B.3.3.4 d)****Description :**

Au moins une CONNEXION visible du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur les ELEMENTS CONDUCTEURS n'assure pas un contact sûr et durable.

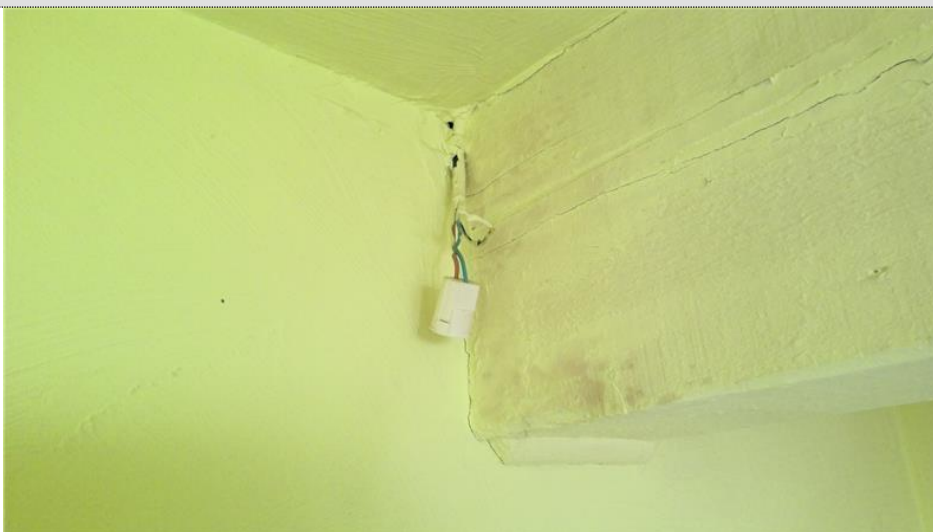
**Observation(s)****Point de contrôle N° B.7.3 a)****Description :**

L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

**Observation(s)**



Point de contrôle N° B.8.3 b)



Description :

L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.

Observation(s)

# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2346E0425591T  
établi le : 08/02/2023  
valable jusqu'au : 07/02/2033

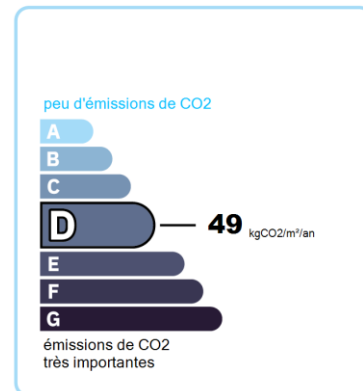
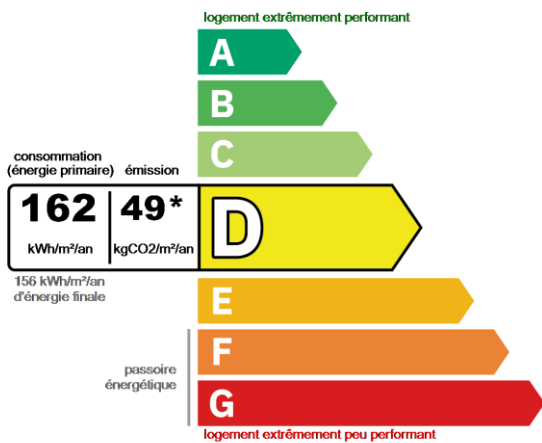
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe](http://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe)



adresse : lieu dit Ramonichoux, 46700 FLORESSAS  
type de bien : Maison d'habitation  
année de construction : 1947  
surface habitable : 475 m<sup>2</sup>  
propriétaire :  
adresse : Lie

## Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 23432 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 121408 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **5994 €** et **8110 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

### Informations diagnostiqueur

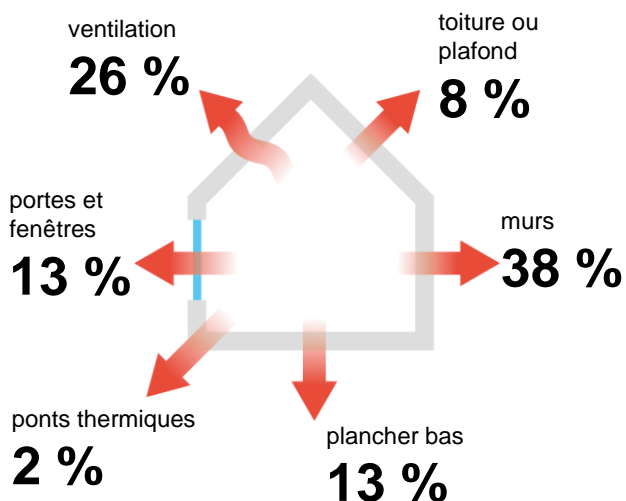
**SOCOBOIS**  
50, rue Clemenceau  
46000 Cahors  
diagnostiqueur :  
josselin MENU

tel : 05 65 73 11 11  
email : [socobois@socobois.net](mailto:socobois@socobois.net)  
n° de certification : DTI3146  
organisme de certification : DEKRA





### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation



INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

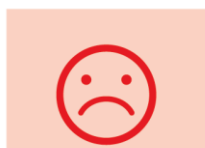
TRÈS BONNE

### Système de ventilation en place

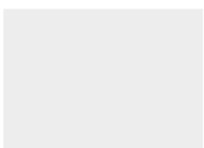


VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

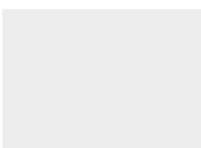
### Confort d'été (hors climatisation)\*



INSUFFISANT



MOYEN



BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



bonne inertie du logement



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	fioul 65567 (65567 éf)	Entre 5 095€ et 6 893€	83%
eau chaude sanitaire	fioul 6263 (6263 éf)	Entre 487€ et 659€	9%
refroidissement			0%
éclairage	électrique 2 156 (937 éf)	Entre 162€ et 218€	3%
auxiliaires	électrique 3 360 (1 461 éf)	Entre 251€ et 339€	5%
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>	<b>77 345 kWh</b> (74 227 kWh é.f.)	Entre 5 994€ et 8 110€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 268,1l par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



**Température recommandée en hiver → 19°C**  
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,  
c'est en moyenne -24,3% sur votre facture **soit -1459 € par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

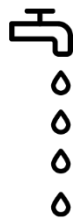
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



**Consommation recommandée → 268,1l /jour d'eau chaude à 40°C**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (4-5 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

110l consommés en moins par jour,  
c'est en moyenne -24% sur votre facture **soit -138 € par an**

**astuces**






- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.




En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :  
[www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie](http://www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

## Vue d'ensemble du logement



	description	isolation
 murs	Mur 6 Sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé Mur 8 Nord Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé Mur 9 Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
 plancher bas	Plancher 3 Dalle béton donnant sur Terre-plein, isolation inconnue Plancher 1 Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton donnant sur Local non chauffé, non isolé	insuffisante
 toiture / plafond	Plafond 2 Dalle béton donnant sur Combles perdus, non isolé	insuffisante
 toiture / plafond	Plafond 1 Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolé	bonne
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 14 mm) Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie PVC - simple vitrage vertical Portes-fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 14 mm) Portes-fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 14 mm) Porte Métallique Vitrée 30-60% double vitrage	moyenne

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière condensation Fioul installation en 2007, individuel sur Radiateur, Plancher chauffant
 eau chaude sanitaire	Chaudière condensation Fioul installation en 2007, individuel, production par accumulation séparée.
 ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
 pilotage	Chaudière condensation Viessman : Radiateur : robinets thermostatique, sans régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température Chaudière condensation Viessman : Plancher chauffant : sans régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
 chaudière	Programmer une visite annuelle d'un professionnel pour nettoyer, régler et contrôler les installations de chauffage (une chaudière bien réglée consommera moins d'énergie). Programmer le système de chauffage ou l'adapter en fonction de la présence des usagers : augmenter la température de consigne d'un degré augmente en moyenne de 6% la facture de chauffage .

## Recommandations d'amélioration de la performance









Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.





Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1


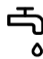
## Les travaux essentiels montant estimé : 4650,386 à 8783,848 €

lot	description	performance recommandée
 plancher bas	Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter	R = 4.5 m <sup>2</sup> .K/W
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ W/m <sup>2</sup> .K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ W/m <sup>2</sup> .K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$ . Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	$U_w < 1,7$ W/m <sup>2</sup> K
 plancher bas	Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter	R = 4.5 m <sup>2</sup> .K/W
 portes et fenêtres	Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : $U_d \leq 2$ W/(m <sup>2</sup> .K) • Respecter les performances thermiques minimales imposées par la réglementation thermique.	
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ W/m <sup>2</sup> .K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ W/m <sup>2</sup> .K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$ . Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	$U_w < 1,7$ W/m <sup>2</sup> K
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ W/m <sup>2</sup> .K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ W/m <sup>2</sup> .K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$ . Montant estimé par fenêtre	$U_w < 1,7$ W/m <sup>2</sup> K

 <b>portes et fenêtres</b>	<p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p> <p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.)</p> <p>Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	$U_w < 1,7W/m^2K$
 <b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.)</p> <p>Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	$U_w < 1,7W/m^2K$

## 2

**Les travaux à envisager** montant estimé : 21000 à 31000 €

lot	description	performance recommandée
 <b>chauffage</b>	PAC Air Eau : Installation d'une pompe à chaleur air / eau	
 <b>eau chaude sanitaire</b>	PAC thermodynamique ECS : Installation d'une pompe à chaleur thermodynamique dédiée à la production d'eau chaude sanitaire	

**Commentaire:**

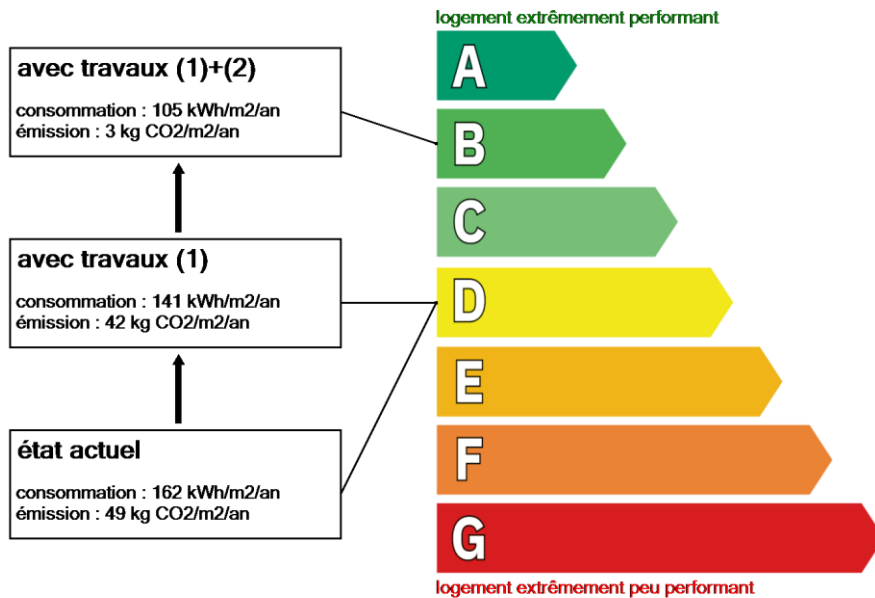
Néant

**INFORMATIONS & RESERVES :**

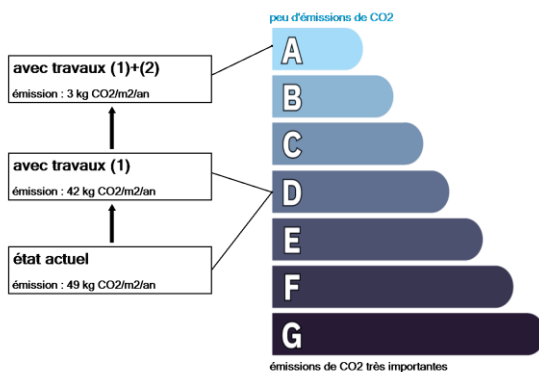
Le nouveau moteur de calcul, fourni par les pouvoirs publics et mis en œuvre par les éditeurs de logiciels, pour la réalisation du DPE V3, est d'application obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, bien qu'étant toujours en cours de validation. Il a fait l'objet de modifications applicables à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 et il pourra encore faire l'objet d'autres modifications. Le diagnostiqueur n'a aucune possibilité d'intervenir sur les calculs réalisés, qui peuvent être imprécis ou erronés et, en conséquence, décline toute responsabilité s'agissant des étiquettes et des estimations.

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



TOUT POUR MA RÉNOV'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller](http://www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller)

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[www.faire.gouv.fr/aides-de-financement](http://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr)).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par DEKRA , Rue de la BOURSIDIÈRE 92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2346E0425591T**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **C-264**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **03/02/2023**

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Attention : il peut apparaître des écarts significatifs entre les factures d'énergies que vous payez et les consommations indiquées dans le DPE. Plusieurs raisons peuvent être invoquées : les conditions climatiques, l'occupation du logement, l'usage des occupants, le rendement et l'entretien des équipements, sans que cette liste ne soit exhaustive.















Dans le cadre de notre DPE, il n'a pas été possible d'identifier l'année d'isolation ou l'épaisseur de certains murs, (manque d'information du propriétaire et/ou impossibilité technique de visual de l'isolant en place. Par conséquent l'isolation du mur est notée comme inconnu dans notre rapport.

Dans le cadre de notre DPE, il n'a pas été possible d'obtenir les éléments concernant les dates d'installation des équipements en place (chaudière, ECS, Radiateurs électriques, ventilation) par conséquent, il sera noté comme inconnu dans notre rapport / valeur par défaut ou date de construction.

### généralités








































donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		46 - Lot
Altitude	 donnée en ligne	255
Type de bien	 observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	 valeur estimée	1947
Surface habitable du logement	 observée ou mesurée	475
Nombre de niveaux du logement	 observée ou mesurée	3
Hauteur moyenne sous plafond	 observée ou mesurée	3,33

### enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 1	Surface	 observée ou mesurée	34,15 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 2	Surface	 observée ou mesurée	9,57 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Terre (paroi enterrée)










































## Fiche technique du logement (suite)







































donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 3	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	28,41 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 4	Surface	 observée ou mesurée	34,78 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Mur 5	Surface	 observée ou mesurée
Matériau mur		 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur		 observée ou mesurée	60 cm
Isolation : oui / non / inconnue		 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens		 observée ou mesurée	Oui
Inertie		 observée ou mesurée	Lourde
Type de local non chauffé adjacent		 observée ou mesurée	Terre (paroi enterrée)
Doublage		 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 6	Surface	 observée ou mesurée	57,84 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Mur 7	Surface	 observée ou mesurée
Matériau mur		 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur		 observée ou mesurée	60 cm
Isolation : oui / non / inconnue		 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens		 observée ou mesurée	Oui
Inertie		 observée ou mesurée	Lourde
Doublage		 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 8		Surface	 observée ou mesurée
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu



## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
<b>Mur 9</b>	Surface	 observée ou mesurée	43,17 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
<b>Mur 10</b>	Surface	 observée ou mesurée	18,3 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois sans remplissage
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	8 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	18,3 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	39 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 observée ou mesurée	Oui
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
<b>Mur 11</b>	Surface	 observée ou mesurée	18,3 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois sans remplissage
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	8 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	18,3 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	39 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 observée ou mesurée	Oui
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
<b>Plafond 1</b>	Surface	 observée ou mesurée	237,48 m <sup>2</sup>
	Type	 observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 document fourni	20 cm
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Plafond 2	Surface	 observée ou mesurée	60 m <sup>2</sup>
	Type	 observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	60 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	78 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Oui
Plancher 1	Surface	 observée ou mesurée	63,78 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Sous-sols (Garage)
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	63,78 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	146,88 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
Plancher 2	Surface	 observée ou mesurée	24,57 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Sous-sols (Garage)
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	24,57 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	70,57 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
Plancher 3	Surface	 observée ou mesurée	93 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	45 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	93 m <sup>2</sup>
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Terre-plein
	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,5 m <sup>2</sup>
Fenêtre 1	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 2	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	2,45 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Fenêtre 3	Type ouverture	observée ou mesurée
Type volets		observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
Orientation des baies		observée ou mesurée	Ouest
Présence de joints		observée ou mesurée	Oui
Surface de baies		observée ou mesurée	1,2 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies		observée ou mesurée	Ouest
Présence de joints	observée ou mesurée	Oui	
Fenêtre 4	Surface de baies	observée ou mesurée	8 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie PVC

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 5	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$ )
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,99 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Fenêtre 6	Type volets	observée ou mesurée
Orientation des baies		observée ou mesurée	Sud
Présence de joints		observée ou mesurée	Oui
Surface de baies		observée ou mesurée	2,67 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets		observée ou mesurée	Fermeture sans jours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies		observée ou mesurée	Est
Fenêtre 7		Présence de joints	observée ou mesurée
	Surface de baies	observée ou mesurée	0,95 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	15 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 8	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	4,49 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Fenêtre 9	Orientation des baies	observée ou mesurée
Type de masque proches		observée ou mesurée	Baie sous un balcon ou auvent
Présence de joints		observée ou mesurée	Oui
Surface de baies		observée ou mesurée	7,82 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres sans ouverture possible
Type volets		observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies		observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches		observée ou mesurée	Baie sous un balcon ou auvent
Présence de joints		observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 10		Surface de baies	observée ou mesurée
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes









































## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Type volets	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Baie sous un balcon ou auvent
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 11	Surface de baies	observée ou mesurée	3,4 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Fenêtre 12	Surface de baies	observée ou mesurée
Type de vitrage		observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies		observée ou mesurée	Ouest
Présence de joints		observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 13		Surface de baies	observée ou mesurée
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes

## Fiche technique du logement (suite)








































donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 14	Type volets	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	6,16 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes
Fenêtre 15	Type volets	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	6,16 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes
Fenêtre 16	Type volets	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	2,97 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)	

## Fiche technique du logement (suite)


























donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 17	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,4 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 18	Surface de baies	 observée ou mesurée	5,94 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 19	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,84 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 20	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,26 m <sup>2</sup>



## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,26 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Type de menuiserie	 observée ou mesurée	Métallique
Type de porte	 observée ou mesurée	Vitrée 30-60% double vitrage
Surface	 observée ou mesurée	3,51 m <sup>2</sup>
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Linéaire Plancher 1 Mur 1	Type de pont thermique  observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique  observée ou mesurée	13,34 m
Linéaire Plancher 1 Mur 2	Type de pont thermique  observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique  observée ou mesurée	3,74 m
Linéaire Plancher 3 Mur 3	Type de pont thermique  observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique  observée ou mesurée	15 m
Linéaire Plancher 3 Mur 4	Type de pont thermique  observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique  observée ou mesurée	15 m
Linéaire Plancher 3 Mur 5	Type de pont thermique  observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique  observée ou mesurée	15 m

## Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
équipements	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière condensation Viessman
	Surface chauffée	 observée ou mesurée	475 m <sup>2</sup>
	Année d'installation	 observée ou mesurée	2007
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Fioul
	Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
	QP0	 valeur par défaut	0,5 kW
	Pn	 document fourni	50 kW
	Rpn	 valeur par défaut	92,7 %
	Rpint	 valeur par défaut	98,7 %
	Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	 observée ou mesurée	Radiateur Plancher chauffant
	Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	Radiateur : 433 m <sup>2</sup> Plancher chauffant : 42 m <sup>2</sup>
	Type de chauffage	 observée ou mesurée	Radiateur : Central Plancher chauffant : Central
	Equipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Radiateur : Central avec minimum de température Plancher chauffant : Central avec minimum de température
Présence de comptage	 observée ou mesurée	Radiateur : Non Plancher chauffant : Non	
Chaudière condensation	Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière condensation
	Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
	Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Non
	Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Non
	Volume de stockage	 observée ou mesurée	200 L
Ventilation	Type de ventilation	 observée ou mesurée	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	Année installation	 document fourni	2010
	Plusieurs façades exposées	 observée ou mesurée	Oui
	Menuiseries avec joints	 observée ou mesurée	Oui

# Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.



Date de réalisation : 9 février 2023 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° DC/2020/284 du 26 novembre 2020.

## REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

Ramonichoux

46700 Floressas

Référence(s) cadastrale(s):

0C0264

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur

**MONTAUBRIC**



## SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). La présence de Catastrophes Naturelles sur la commune rend obligatoire la déclaration de sinistres.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
Aucune procédure en vigueur sur la commune				-	-	-
	Zonage de sismicité : 1 - Très faible <sup>(1)</sup>			non	-	-
	Zonage du potentiel radon : 1 - Faible <sup>(2)</sup>			non	-	-

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Fort
Plan d'Exposition au Bruit <sup>(3)</sup>	Non	-
Basias, Basol, Icpé	Non	0 site* à - de 500 mètres

\*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.







(1) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R. 1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(3) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

**Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.**

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 <b>Inondation</b>	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	<b>Non</b>	-
	AZI : Atlas des Zones Inondables	<b>Oui</b>	<i>Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	<b>Oui</b>	<i>Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	Remontées de nappes	<b>Oui</b>	<i>Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FAIBLE (dans un rayon de 500 mètres).</i>
 <b>Installation nucléaire</b>		<b>Non</b>	-
 <b>Mouvement de terrain</b>		<b>Non</b>	-
 <b>Pollution des sols, des eaux ou de l'air</b>	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	<b>Non</b>	-
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	<b>Non</b>	-
	ICPE : Installations industrielles	<b>Non</b>	-
 <b>Cavités souterraines</b>		<b>Non</b>	-
 <b>Canalisation TMD</b>		<b>Non</b>	-

## SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	4
Déclaration de sinistres indemnisés.....	5
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	6
Annexes.....	7

## Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

### 1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°  du

#### Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 09/02/2023

#### 2. Adresse

Parcelle(s) :

#### 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

**prescrit** oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

**appliqué par anticipation** oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

**approuvé** oui  non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation  Crue torrentielle  Remontée de nappe  Submersion marine  Avalanche   
Mouvement de terrain  Mvt terrain-Sécheresse  Séisme  Cyclone  Eruption volcanique   
Feu de forêt  autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

oui  non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

oui  non

#### 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

**prescrit** oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

**appliqué par anticipation** oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

**approuvé** oui  non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers  Affaissement  Effondrement  Tassement  Emission de gaz   
Pollution des sols  Pollution des eaux  autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

oui  non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

oui  non

#### 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

**approuvé** oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

**prescrit** oui  non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel  Effet thermique  Effet de surpression  Effet toxique  Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui  non

L'immeuble est situé en zone de prescription

oui  non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui  non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble

est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

oui  non

oui  non

#### 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité :

Forte Moyenne Modérée Faible Très faible  
zone 5  zone 4  zone 3  zone 2  zone 1

#### 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon :

Significatif Faible avec facteur de transfert Faible  
zone 3  zone 2  zone 1

#### 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

oui  non

#### 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

oui  non

Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

#### Parties concernées

Vendeur

à  le

Acquéreur

à  le

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

## Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

### Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/06/2009	31/08/2009	13/01/2011	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/1989	31/12/1990	27/12/1991	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

Préfecture : Cahors - Lot  
Commune : Floressas

**Adresse de l'immeuble :**  
Ramonichoux  
Parcelle(s) : 0C0264  
46700 Floressas  
France

Etabli le : \_\_\_\_\_

Vendeur : \_\_\_\_\_

MONTAUBRIC

Acquéreur : \_\_\_\_\_

## Prescriptions de travaux

Aucune

---

## Documents de référence

Aucun

---

## Conclusions

L'Etat des Risques délivré par SOCOBOIS en date du 09/02/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien est soumise à l'obligation en matière d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.

---

## Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° DC/2020/284 du 26 novembre 2020

> Cartographie :

- Cartographie réglementaire de la sismicité

*A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.*





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **ARRETE N° DC/2020/284**

**RELATIF À L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS  
SUR LES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS ET SUR LES POLLUTIONS**

**Le Préfet du LOT**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'environnement, notamment les articles L125-5 à L125-7, R125-23 à R125-27, R563-4 à R563-8-1 ;

**VU** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L271-4 et L271-5 ;

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L1333-22 et R1333-29 ;

**VU** l'arrêté interministériel du 13 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition de modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DC/2016/16 du 3 mars 2016 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

**VU** l'arrêté préfectoral E-2019-84 du 18 mars 2019 portant création des secteurs d'information des sols (SIS) dans le département du Lot ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DC/2020/216 du 16 septembre 2020 portant approbation du dossier départemental des risques majeurs du Lot (DDRM46) ;

**Considérant** la délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

**Considérant** la modification du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques et des pollutions ;

**Sur proposition** du directeur de cabinet ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

L'obligation d'information prévue aux articles L125-5 à L125-7 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

## Article 2 :

Les éléments nécessaires à l'information prévue aux articles L125-5 à L125-7 du code de l'environnement :

- situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles,
- situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers,
- situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques,
- situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité,
- situation de la commune au regard de la pollution des sols (SIS),
- situation de la commune au regard du potentiel radon,

sont consultables dans les mairies concernées, sur le site internet de la préfecture [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr) et sur le site d'information sur les risques naturels et technologiques [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr).

## Article 3 :

L'obligation d'information prévue au IV de l'article L125-5 du code de l'environnement s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune dans lequel se situe le bien.

Ceux-ci sont consultables dans les mairies concernées, sur le site internet de la préfecture [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr) et sur le site d'information sur les risques naturels et technologiques [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr).

## Article 4 :

Une copie du présent arrêté est adressée à la chambre départementale des notaires et mentionnée par voie de presse.

## Article 5 :

L'arrêté préfectoral n° DC/2016/16 du 3 mars 2016 ainsi que tout arrêté préfectoral antérieur relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont abrogés et remplacés par le présent arrêté.

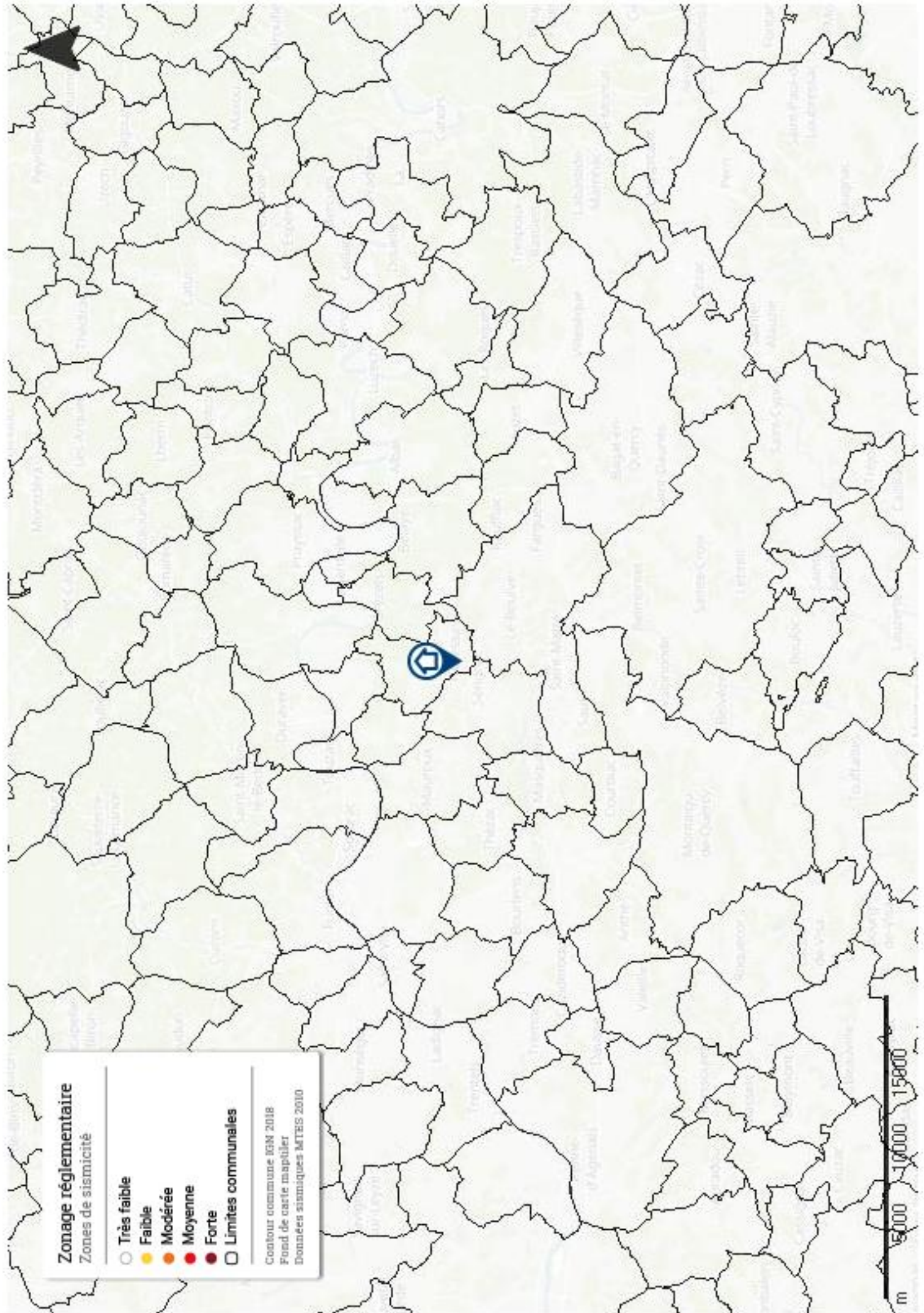
## Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Cahors, le directeur de cabinet, les sous-préfets des arrondissements de Figeac et de Gourdon, le directeur départemental des territoires du Lot et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et accessible sur le site internet de la préfecture [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr).

A Cahors, le 26 novembre 2020

Le Préfet,

  
Michel ROSIC



**Zonage réglementaire**

Zones de sismicité

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Moyenne
- Forte
- Limites communales

Contour commune IGM 2018  
Fond de carte maptiler  
Données sismiques MTEIS 2010





## ANNEXES

### ATTESTATION DE COMPÉTENCE 2023



#### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

*conformément à l'article R. 271-3  
du Code de la Construction et de l'Habitation*

Le Diagnostiqueur Immobilier certifié, atteste sur l'honneur :

- être en situation régulière au regard de l'article L. 271-6 du Code de la construction et de l'habitation ;
- disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des Etats, Constats et Diagnostics composant le présent dossier.

Conformément à l'article L. 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- le Diagnostiqueur Immobilier certifié, a souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions ;
- le Diagnostiqueur Immobilier certifié, n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des Etats, Constats ou Diagnostics composant le présent dossier.

**Attestation établie le 1<sup>er</sup> janvier 2023.**



**ATTESTATION D'ASSURANCE 2023****ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE**

La société ALLIANZ IARD certifie que :

SOCOBOIS  
2 AVENUE VICTOR HUGO  
12000 RODEZ

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55756556 qui a pris effet le 01/01/2016.

Ce contrat, a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
  - ERNMT, ESRIS
  - EXAMENS VISUELS APRES TRAVAUX de 1ère et 2nde restitution (norme NFX 46-021)
  - Le constat des Risques d'exposition au plomb
  - Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante
  - Dossier technique amiante
  - Etat de l'installation intérieure d'électricité et de gaz
  - Présence de termites et autres insectes xylophages
  - Diagnostic Performance Energétique (DPE)
  - Mesurage Loi Carrez
  - Mesurage Loi Boutin
  - Calcul des millièmes de copropriété
  - Diagnostic Radon
  - Loi S.R.U.
  - Certificat des travaux de réhabilitation dans le neuf et ancien (Dispositions Robien & Borloo)
  - Etat du dispositif de sécurité des piscines
  - Certificat de logement décent
  - Etat des lieux locatifs
  - Certificat aux normes de surface et d'habitabilité et Prêt à Taux Zero
  - Etat descriptif de division
  - Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition
  - Présence de champignons lignivores
  - Repérage de plomb avant / après travaux et démolition

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 300 000,00 € par sinistre et 1 500 000,00 € par année.

Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2023 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Lyon le 09/12/2022  
Pour ALLIANZ



Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des assurances.  
Société anonyme au capital de 938 737 416 euros - Siège social : 1 cours Michelet- CS 30051 – 92076 Paris La Défense CEDEX - 542 110 291  
RCS Paris

**ATTESTATION DE CERTIFICATION****CERTIFICAT**

DE COMPETENCES

**Diagnostiqueur immobilier  
certifié**

DEKRA Certification certifie que Monsieur

**Josselin MENU**

est titulaire du certificat de compétences N°DTI3146 pour :

**Constat de risque d'exposition au plomb** du 03/01/2022 au 02/01/2029Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification**Diagnostic amiante sans mention** du 29/11/2021 au 28/11/2028Arrêté du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 22 mars 2019**Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)** du 09/11/2022 au 08/11/2029Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification**Diagnostic de performance énergétique** du 29/12/2021 au 28/12/2028Arrêté du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 22 mars 2019**Etat de l'installation intérieure de gaz** du 29/12/2021 au 28/12/2028Arrêté du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 22 mars 2019**Etat de l'installation intérieure d'électricité** du 31/01/2022 au 30/01/2029Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

Yvan MAINGUY  
Directeur Général  
Le Plessis-Robinson, le 09/11/2022Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalideDEKRA Certification SAS - [www.dekra-certification.fr](http://www.dekra-certification.fr)  
Immeuble La Boursidière - Porte I - Rue de la Boursidière - 92350 Le Plessis-Robinson - France